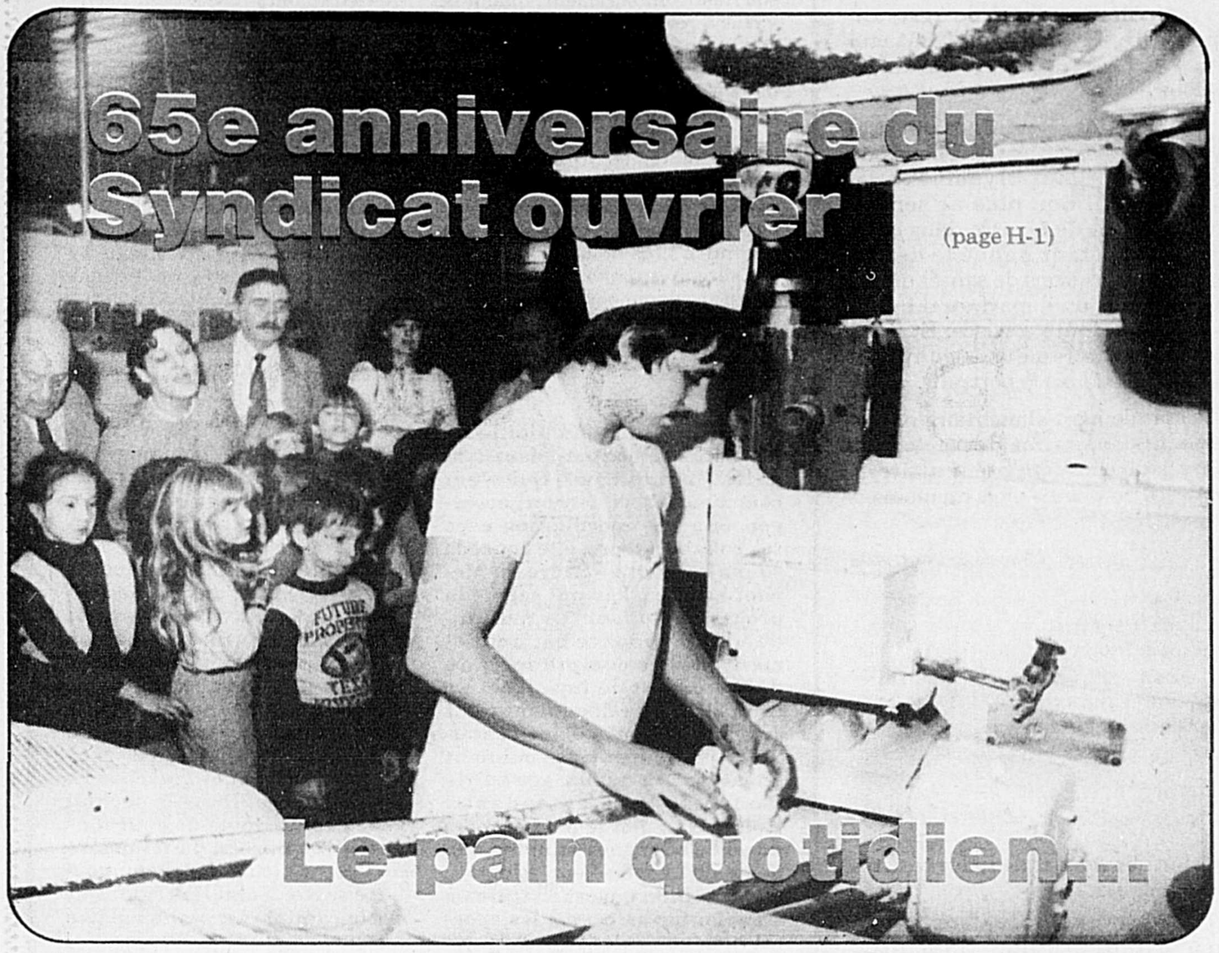
129e ANNÉE
NO 33
MERCREDI
2 DÉCEMBRE 1981
11 CAHIERS
116 PAGES
50¢

# le courrier DE SAINT-HYACINTHE

Le doyen des journaux français d'amérique.

SOMMAIRE

Annonces classées H-3 à H-7
Service des Loisirs B-10
Recettes C-3
Spectacles G-6 à G-7
Sports B-1 à B-9
Télévision G-4
Avis de décès H-7
Quelques pages B-11



## 65e anniversaire du Syndicat ouvrier

(page H-1)

## Le pain quotidien...

**A Saint-Pie :**

## Un vrai western !

Un hold-up tourne mal et un des brigands résiste à la police durant plus de 20 heures.

**Affaire Fredette :**

## Début de l'enquête du coroner

L'enquête qui débute sur la triste "Affaire Fredette" devrait permettre d'établir les circonstances précises de ce drame.

## Vols "à domicile"

(Autres nouvelles pages A-10 et A-11)

**A Saint-Simon :**

## Dérapage mortel

**Pour 259 $ :**

## Il attire le feu des policiers...



A lire cette semaine

## Evaluation : hausse de l'ordre de 71%

Le rôle d'évaluation "nouvelle génération" est maintenant disponible. Attendu depuis plusieurs années, qui se surprendra vraiment qu'il présente des hausses moyennes de l'ordre de 71% dans l'évaluation des maisons et édifices ? (page A-6)

## La région agricole n'a plus de coordonnateur

Le sous-ministre Charbonneau, de l'Agriculture, a fait savoir que désormais, la région agricole relèverait du coordonnateur de Châteauguay suite à la démission surprise de M. Bernard Prieur. (page A-2)



## ABF, formules d'affaires

(page A-8)

## Une triste expérience urbaine pour un orignal "égaré"

(page A-3)





## M.A.R.Y. :

## Des boutures en masse !

(page A-2)

**Omnipraticiens**

## Journée d'étude sans accroc !

(page A-3)

## SECTIONS D-E-F Spécial centre-ville

-Entrevues
-Suggestions de cadeaux



## Premiers prix de participation !

Chaque semaine, des jeunes qui participent au concours "Je raconte-Je dessine Noël" méritent des prix de participation et le premier tirage, pour la semaine du 18 au 24 novembre a permis de connaître un premier groupe de gagnants. Ils ont été réçus au restaurant McDonalds. Sur la photo, avec MM. Gérard Leblanc, du Courrier (à gauche) et Raymond Leclerc (à droite) du restaurant McDonalds, apparaissent Christine Trudel, Marylène Foisy, Rachel Renaud, Isabelle Robichaud, Sylvie Guillet, Nancy Cartier, Sébastien Brodeur, Sophie Saint-Onge et Sylvain Landry. Chantal Fafard était absente au moment de la photo.

Régionales

**A Saint-Denis :**

## Le temps de la jeunesse

(page B-12)

**Rougemont :**

## Problèmes à la Chambre de Commerce

(page G-1)

**Saint-Damase :**

## Activités socio-culturelles

(page G-1)



En fin de semaine :

## Gala de boxe amateur

(page B-1)

## Je raconte, NOËL.

VOIR PAGE C-7

## Je dessine, NOËL.

**Coupures budgétaires**

# Une capitale agro-alimentaire sans coordonnateur attitré ?

**Par Alain Rodier**

Décidément, les voies des coupures budgétaires sont bien insondables !

Malgré les coups d'encensoir des ministres Jean Garon et Bernard Landry qui vantent, à tour de rôle, Saint-Hyacinthe comme étant la véritable capitale agro-alimentaire du Québec, la région pourrait fort bien se retrouver avant longtemps sans coordonnateur attitré au bureau du ministère de l'Agriculture.

Telle est du moins l'hypothèse qu'on explore sérieusement au ministère de M. Garon, suite à la retraite subite du coordonnateur du bureau de Saint-Hyacinthe, M. Bernard Prieur.

Au ministère, on n'a pas été long à retomber sur ses pattes et on a annoncé, vendredi dernier, que le coordonnateur de la région de Châteauguay, Jean Bertrand, cumulerait à l'avenir les deux fonctions... "de façon provisoire".

Rejoint par Le Courrier, le sous-ministre Jean-Guy Charbonneau n'a d'ailleurs pas fait mystère des intentions du ministère de l'Agriculture, en avouant que, compte tenu de la vague des coupures budgétaires, "on veut rationaliser nos effectifs... et on sauve un poste de patron".

Le sous-ministre a bien insisté toutefois sur le fait que le coordonnateur de Châteauguay avait été nommé pour une "période maximale de six mois" et que ce cumul provisoire de fonctions fait partie d'une étude que le ministère vient d'entreprendre "pour voir si on ne peut pas regrouper des régions sur le plan administratif".

Voulant rassurer d'avance un peu tout le monde, M. Charbonneau a bien précisé également que "rien n'était décidé" à l'heure actuelle et que, de toute façon, "cela ne change rien à la charge de travail des fonctionnaires".

A ceux qui trouvent un peu étrange cette idée de dépouiller la région de Saint-Hyacinthe de cet important fonctionnaire qui doit coordonner l'ensemble des opérations du secteur production du ministère, M. Charbonneau rétorque qu'il n'y a rien de bizarre dans cela, étant donné que ce sont "deux régions semblables" et que si Saint-Hyacinthe est capitale agro-alimentaire, la région de Châteauguay est en revanche le "Jardin du Québec".

Quant à M. Bertrand, qui doit payer une visite aux employés du bureau de Saint-Hyacinthe ces jours-ci, lui non plus ne semble trouver rien de bizarre dans cette situation, étant donné le départ subit (pour raisons de santé) de son ex-collègue, un départ qu'il fallait combler de toute urgence. Et il y a bien sûr ces fameuses coupures budgétaires dans le portrait.

Capitale agro-alimentaire ou pas, Saint-Hyacinthe devra donc se passer de coordonnateur attitré... pour les prochains mois du moins.

**Au cégep**

# Le mécontentement des étudiants dépasse les coupures de budget

**par Paul-Henri Frenière**

Les étudiants du Cégep de Saint-Hyacinthe avaient manifesté contre les coupures de budget, le 12 novembre dernier, en faisant une marche dans les rues de la ville.

Ce moyen d'action donnait suite à la journée d'étude qui s'était tenue une semaine auparavant, soit le 5 novembre.

Bien sûr, lors de cette journée, l'on avait parlé abondamment des coupures mais un autre sujet, peut-être moins connu celui-là, avait aussi retenu l'attention des cégépiens.

Il s'agit du projet de règlement des études collégiales (PREC), déposé récemment par le ministre Camille Laurin, et qui lui non plus n'a pas l'heur de séduire la gent estudiantine.

En effet, à cette même assemblée, une proposition avait été adoptée par la majorité des étudiants présents, à l'effet de rejeter carrément ce projet de règlement et de prendre d'autres moyens d'action, telles une rencontre avec le député Maurice Dupré et une sensibilsation de la presse locale, pour le dénoncer.

### Mathématiques et accessibilité

"Le projet de règlement des études collégiales démontre une volonté gouvernementale de contrôle, en ce qui concerne l'éducation. Ce règlement brime et limite le choix des étudiants..." précise le communiqué remis au Courrier, la semaine dernière.

Car le projet propose trois nouveaux cours obligatoires, soit un cours portant sur l'histoire et les institutions du Québec, un sur l'économie du Québec et le dernier serait un cours de mathématiques.

Si la chose est adoptée, cela signifierait que les étudiants de sciences humaines, par exemple, n'auraient plus qu'un seul choix de cours complémentaire durant leur séjour au cégep.

En outre, il est évident que la présence d'un cours de mathématiques obligatoire limiterait le nombre d'étudiants à accéder au cours collégial. Une mesure de sélection de plus... pour un gouvernement qui promettait la démocratisation de l'enseignement et une accessibilité accrue à l'éducation.

### Education et industrie

Et ce n'est pas tout. L'esprit du projet concocté par le ministre Laurin semble orienté vers une plus grande "efficacité" du système collégial, en ce sens qu'il devra se conformer davantage aux réalités économiques.

Si, par exemple, certaines compagnies de Saint-Hyacinthe avaient besoin d'opérateurs pour un type de machinerie, le cégep serait incité à offrir des cours appropriés. On opterait également, et dans la même foulée, pour une régionalisation de l'enseignement et la création de cours institutionnels.

Logique tout ça ? Peut-être... Mais les étudiants ne l'entendent pas ainsi puisqu'ils voient là une manière de plus de les régimenter.

Bref, avec les coupures budgétaires et le projet de règlement des études collégiales, les esprits s'échauffent de plus en plus au cépep et l'on ne peut pas dire que le gouvernement n'apportent pas de l'eau au moulin, à défaut d'eau de source...

# RUMEURS DE MA VILLE

Les fans de la bougresse s'en souviendront sûrement, quand la vieille a relégué aux boules à mites son incroyable "Prix Nono", elle était revenue à la charge, quelques mois plus tard, en instituant son fabuleux "Ordre du Mérite". La ronchonneuse avait toutefois prévenu tout le monde que cette prestigieuse décoration ne serait décernée que dans des circonstances bien particulières, et que seule une énormité sans nom mériterait à son auteur ce ruban tant convoité. Question de ne pas diluer le produit... surtout au prix où est rendu le ruban.

* * *

**Mais cette fois, la vieille ne peut plus se contenir face à la gaffe "hénaurme" qui s'est commise, mardi dernier, au cégep, et après consultation avec ses collaborateurs, elle concède son inestimable "Ordre du Mérite" aux gens qui ont saboté la projection du film "La Surditude". Et le trophée est amplement mérité compte tenu du déroulement de la soirée. Le réalisateur du document était sur place, en plus d'une centaine de personnes qui voulaient en connaître davantage sur le monde des non-entendants. Après avoir fait le pied de grue durant de longues minutes à la porte de la salle Léon-Ringuet, une tradition qui est en train de s'implanter au cégep, les spectateurs pouvaient finalement pénétrer à l'intérieur du Saint des Saints. Une surprise les y attendait : le technicien préposé à la projection du film demeurait introuvable. Et comme l'équipement de la salle est tout ce qu'il y a de plus sophistiqué, on n'a pu le remplacer, si bien que les Maskoutains présents ont dû quitter "leur" cégep et retourner chez eux avec leur petit bonheur. Toute une performance !**

* * *

Ce n'était d'ailleurs pas la seule énormité de la soirée puisque les personnes handicapées qui se sont présentées sur les lieux ont eu maille à partir, semble-t-il, avec l'agent de sécurité en fonction ce soir-là. Le monsieur en question n'était guère entiché, paraît-il, à ce que les handicapés utilisent "son" précieux monte-charge pour parvenir au deuxième étage du cégep. Après discussions, il a fait preuve d'une magnanimité "belle à voir" et a consenti à mettre "son" monte-charge à la disposition des intéressés. A la fin de la soirée (si on peut parler de soirée), le scénario s'est répété et les handicapés ont dû patienter de longues minutes avant qu'on s'occupe d'eux. Un des dirigeants du cégep a bien tenté de réparer les pots cassés, multipliant les excuses, mais inutile de vous dire que le mal était déjà fait. Pas mal pour une soirée où on devait présenter un film sur les handicapés auditifs !

* * *

**Pour vous dire bien franchement, la vieille n'avait que l'embarras du choix pour décerner sa prestigieuse récompense cette semaine. Il y a de bien belles choses, entre autres, qui se dessinent du côté des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture du Québec. Dans le premier cas, on invite Saint-Hyacinthe a téléphoner à Longueuil pour sonner l'alerte s'il y a quelque chose qui cloche dans le domaine de l'Environnement. Paraît-il que ce sera plus efficace. Dans le second cas, c'est le poste de coordonnateur au bureau du ministère de l'Agriculture qu'on songe à faire sauter... dans la région qui est la capitale agro-alimentaire du Québec. Bizarre, bizarre...**

* * *

C'est vrai qu'il faudrait peut-être consacrer Saint-Hyacinthe comme la capitale des travaux publics par les temps qui courrent. Sans vouloir être trop grincheuse (ce n'est pas son genre), la vieille commence à trouver qu'il y a passablement de circulation lourde avec ces travaux de l'assainissement et ceux du centre-ville. La vénérable dame se console en se disant qu'on aura peut-être un jour de l'eau qui goûte autre chose que la mixture à goût de savon qui sort du robinet. Quant au centre-ville, comme le veut le vieux cliché, il semble bien qu'il faut souffrir pour être beau (cela dit sans sexisme aucun). Pas question que la vieille lance d'injures aux camionneurs... à moins qu'ils soient bien impolis !

**Ozias-Leduc**

# Les étudiants en classe à compter du 7 décembre

**par Louise Lamothe**

La date-cible du 7 décembre, retenue par le comité chargé de l'étude de la relocalisation des étudiants de la polyvalente Ozias-Leduc de Mont-Saint-Hilaire, sera bel et bien respectée et les élèves devront se présenter à l'école de Beloeil lundi prochain.

Il aura fallu un mois à la direction de la commission scolaire régionale de l'Yamaska et aux divers services pour relocaliser les 1 200 étudiants du secondaire de la polyvalente Ozias-Leduc qui fut ravagée par les flammes le mardi 10 novembre dernier.

L'adoption du double-horaire à la polyvalente Beloeil par le conseil des commissaires de la CSRY a entraîné de nombreux problèmes d'ordre administratif. En effet, la formule de cohabitation, qui a été retenue, parce qu'elle semblait la plus simple, bousculera les horaires des élèves d'Ozias-Leduc et de Beloeil ainsi que le système de transport. Les étudiants hôtes commenceront les cours un peu plus tôt le matin, c'est-à-dire vers 8 heures, pour terminer à 12 heures 45 alors que les étudiants relocalisés d'Ozias-Leduc prendront la relève à 13 heures pour compléter leur journée à 17 heures 45.

Le système de transport a également été remanié avec l'emploi du double-horaire. Quelques élèves de l'élémentaire fréquentant les écoles de la commission scolaire de l'Argile Bleue ainsi que la majorité de ceux qui fréquentent la polyvalente Beloeil devront s'adapter à un nouvel horaire d'autobus.

La direction de la polyvalente Ozias-Leduc a organisé des rencontres à l'intention des parents des élèves relocalisés. Ces soirées d'information se poursuivront jusqu'au jeudi 3 décembre, à la polyvalente Beloeil.

D'autre part, les élèves du secondaire IV et V sont attendus le lundi 7 décembre; les élèves de secondaire III, le mardi 8 décembre; ceux du secondaire II, le mercredi 9 décembre et du secondaire I, le jeudi 10 décembre. Le double-horaire sera en opération à compter de lundi prochain pour l'ensemble des élèves de Beloeil et d'Ozias-Leduc. Les étudiants relocalisés devront se présenter à compter de 13 heures 05, heure à laquelle débuteront les cours.

Les parents des étudiants de la polyvalente Ozias-Leduc, qui n'ont pu se présenter aux soirées d'information qui leur étaient destinées, peuvent toujours communiquer avec la direction de la commission scolaire régionale de l'Yamaska pour obtenir la réponse à leur question.

**Pour une deuxième année :**

# On a préparé 31 500 boutures

**par PB**

Une participation plus importante que l'an dernier, un nombre de boutures deux fois plus important, voilà en quelques mots les résultats de la deuxième session de production de boutures présentée par le Mouvement d'assainissement de la rivière Yamaska, organisée samedi dernier à l'Institut de technologie agricole de Saint-Hyacinthe.

Pour les responsables, cette participation qui peut sembler peu importante en soi (environ une trentaine de personnes) marque quand même une hausse dans le niveau de participation et personne au Mary ne s'attend à des miracles à ce chapitre, préférant de loin une prise de conscience plus en profondeur et mieux fondée qu'un feu de paille qui durerait l'espace d'un matin.

Les 31 500 boutures rélisées au cours de la journée seront conservées dans les serres du ministère de l'Environnement et utilisées pour reboiser les rives des rivières du Québec qu'une mauvaise exploitation a dégarnies.

Comme le faisait remarquer un responsable, c'est en 1982, au printemps, que la région de Saint-Hyacinthe pourra procéder à la plantation des boutures réalisées en 1980. A noter cependant qu'il serait vain de croire que ce sont ou ce seront les mêmes boutures que celles faites l'année dernière et cette année qui se retrouveront nécessairement le long de la rivière. Il s'agit bien plus d'une banque et un exercice comme celui de samedi dernier représente la participation de la collectivité à cette oeuvre commune.

Cette précision s'impose car au moment de la plantation, différentes variétés pourraient être disponibles même si, au moment du bouturage, on s'est contenté d'une seule espèce.

Pour les responsables du ministère de l'Environnement, ce qui compte, c'est le geste de prise en charge par le milieu car ils estiment que l'important est de redonner à la population la rivière et ses berges...



**Une petite bouture !**

**M. Tony LeSauteur, qui apparaît au centre de la photo, était sur place pour donner le bon exemple et préparer lui aussi les boutures qui seront utilisées pour reboiser les rives de la Yamaska ou d'un autre cours d'eau. M. LeSauteur est directeur de ce service au ministère de l'Environnement.**

**La semaine prochaine :**
**Maroc 81...Labess !**
**un salut berbère.**

**27 novembre 1981**

## LOTO 6/36

2-3-12-25-34-35
complémentaire : 9

## MINI-LOTO

| | |
|---|---|
| 622086 | 50 000$ |
| 22086 | 5 000$ |
| 2086 | 250$ |
| 086 | 50$ |
| 86 | 5$ |

## PROVINCIAL

| | |
|---|---|
| 8007401 | 500 000$ |
| 007401 | 50 000$ |
| 07401 | 1 000$ |
| 7401 | 100$ |
| 401 | 25$ |
| 01 | 10$ |

INTER LOTO
Tirage 343

Le détenteur du billet portant le numéro 205893 gagne 250 000$. Ceux dont les billets se terminent par les cinq derniers chiffres, 2 500$; ceux par les quatre derniers, 250$ et ceux par les trois derniers, 50$ et des deux derniers, 10$.

Les numéros non décomposables pour les lots de 25 000$ :
867686 - 598684
528407
Numéros mobiles gagnants :
46769 (2 500$);
1545 (250$);
431 (50$).

le courrier DE SAINT-HYACINTHE

luc tétreault robert théroux
optométristes
EXAMENS VISUELS
LENTILLES DE CONTACT RÉÉDUCATION VISUELLE
SERVICES VISUELS COMPLETS
1525, rue Saint-Antoine
Saint-Hyacinthe
Tél.: 773-8479

le courrier DE SAINT-HYACINTHE

Dr. Marc Cusson
OPTOMÉTRISTE
EXAMEN DE LA VUE
VERRES DE CONTACT
1530, rue des Cascades
Saint-Hyacinthe
Tél.: 773-8118

**Environnement**

# La ville devra s'en référer au bureau de... Longueuil

**Par Alain Rodier**

La ville de Saint-Hyacinthe qui a eu plus que sa part de déboires dans le domaine de l'environnement devra à l'avenir s'adresser au bureau de Longueuil s'il se produit un quelconque déversement "accidentel" dans la rivière Yamaska et si elle a besoin des services des inspecteurs du ministère de l'Environnement.

La décision pour le moins surprenante du ministère de M. Léger a été communiquée aux autorités municipales, vendredi dernier, alors qu'on les a avisées qu'à compter du 7 décembre, c'est le bureau de Longueuil qu'on devrait appeler à la rescousse.

Même si à la direction du ministère, à Montréal, on se refuse à parler de fermeture du bureau de Saint-Hyacinthe, il n'en reste pas moins que les deux inspecteurs qui demeuraient ici, occuperont de nouvelles fonctions dans la région montréalaise à partir du 7 décembre prochain.

Le directeur de la région de Montréal, Florent Poirier, nie catégoriquement toutefois qu'on envisage de fermer la succursale de Saint-Hyacinthe. Il ne peut préciser par contre si, à compter du 7 décembre, il y aura de nouveaux inspecteurs au bureau occupé par le ministère de l'Environnement au Palais de Justice.

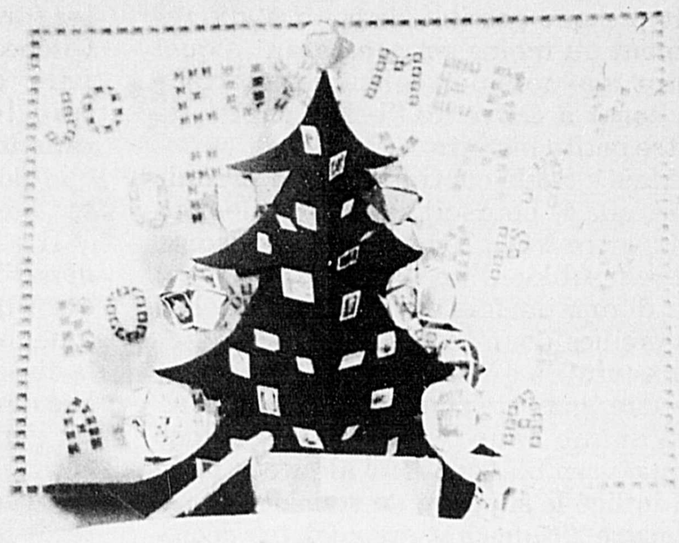
A l'hôtel de ville, la décision a eu l'effet d'une véritable douche d'eau froide, une réaction bien compréhensible quand on sait que c'est ce bureau d'inspection de l'environnement qui s'occupait des cas de déversement de purin, des prélèvements d'eau ou de l'assistance aux municipalités, en général, et cela dans les trois comtés de Saint-Hyacinthe, Bagot et Rouville.

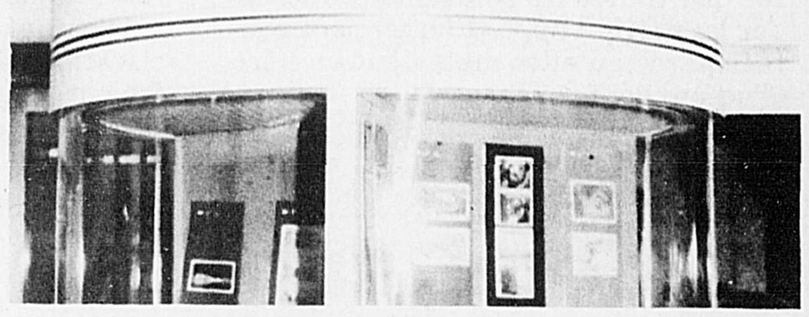
Mais pour M. Poirier, si le ministère invite Saint-Hyacinthe à contacter à l'avenir le bureau de Longueuil, c'est tout bonnement pour raison d'efficacité. Ce dernier rappelle que, bien souvent, il n'y a personne à la succursale de Saint-Hyacinthe, ce qui n'est pas le cas au bureau de Longueuil où on est toujours sûr de trouver quelqu'un au bout du fil. On pourra donc alerter le ministère dès le moment où on s'apercevera que quelque chose cloche.

Même si le bureau de Longueuil est passablement éloigné de Saint-Hyacinthe, cela ne devrait pas poser de problème, note M. Poirier, puisqu'on pourra dépêcher immédiatement un inspecteur dans la région maskoutaine.

Les coupures budgétaires n'ont rien à voir dans l'affaire, assure ce dernier, et ce sont les deux inspecteurs qui restent (le troisième est parti, il y a quelques semaines) qui ont décidé d'accepter de nouvelles responsabilités au sein du ministère.

Quoiqu'il en soit, la ville de Saint-Hyacinthe, qui en a vu d'autres dans le dossier de l'environnement, devra noter soigneusement le numéro de téléphone du bureau de Longueuil. Pour ce qui est de l'efficacité promise, on verra à l'usage.





## Noël philatélique

**Le comptoir philatélique de Saint-Hyacinthe prépare les fêtes de fin d'année à sa façon et avec des timbres comme de raison. Le jeu photographique en noir et blanc ne permet pas d'apprécier à sa juste valeur la composition présentée mais la suggestion à l'effet de faire en sorte que la philatélie devienne une partie de la vie des jeunes et des moins jeunes est là !**

**"Journée d'étude"**

# La consigne a été suivie par tous les omnipraticiens

**Par Alain Rodier**

Les médecins omnipraticiens de la région de Saint-Hyacinthe ont emboîté allègrement le pas aux dirigeants de leur Fédération qui les conviaient à une "journée d'étude", et ont déserté massivement leurs cabinets pour une période de 24 heures, lundi dernier.

Si l'on en croit le vice-président de l'Association des omnipraticiens de Yamaska, le Dr Gilles Brien, les quelque cinquante omnipraticiens oeuvrant à Saint-Hyacinthe ont pris congé de leurs patients, avant-hier, assurant seulement les services d'urgence à l'hôpital Honoré-Mercier.

Pas de problème à signaler toutefois au centre hospitalier du boulevard Laframboise où l'on n'a pas constaté d'affluence particulière à la salle d'urgence au cours de la journée de lundi et où tout s'est déroulé dans l'ordre, selon le docteur Brien.

Les omnipraticiens ont également obtenu l'appui "moral" de tous les chefs de département et des services cliniques de l'hôpital, mais contrairement à d'autres centres hospitaliers, les spécialistes ne sont pas "sortis", lundi dernier.

**Loi 27**

Même, si dans le décor, on retrouve encore la question des négociations entre Québec et les médecins, la journée d'étude avait pour but de démontrer la grogne des omnipraticiens à l'égard du projet de loi 27 présenté récemment par le ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson.

Et sur ce point, le docteur Brien a été on ne peut plus clair : "C'est ça le fond du litige, si la loi 27 passe, on ne peut plus négocier avec le gouvernement qui se donne le droit de légiférer par décret. On n'aura plus rien à dire, c'est la bureaucratie qui s'installe et c'est la liberté de pratique au Québec qui est menacée".

Pour comprendre la fureur des omnipraticiens, il faut savoir que le projet de loi en question évoque, entre autres, la possibilité du salariat pour certaines catégories de médecins, de même que la question des médecins qui devraient desservir les régions éloignées.

Mais ce qui chicotte particulièrement les omnipraticiens dans tout cela, dit le docteur Brien, c'est que "par cette loi, le ministre peut effacer toute entente préalable" conclue avec les médecins.

Si on lui rappelle que l'Association des hôpitaux du Québec a déjà mentionné le fait que la loi 27 accordera plus de pouvoir aux médecins, ce dernier rétorque que c'est vrai que la loi prévoit certains pouvoirs pour les conseils de médecins et dentistes (des pouvoirs de police), mais que les conseils seront chapeautés par le ministère et qu'en fait, "ils n'auront aucune latitude d'action" compte tenu des normes imposées.

Et, malgré leur serment d'Hippocrate, les omnipraticiens ne sont pas du tout gênés d'observer de pareilles journées de débrayage. Pour le docteur Brien, la lutte des omnipraticiens les touche en premier, bien sûr, mais elle concerne également toute la population qui ne pourra que se ressentir des effets des envies du gouvernement québécois.

Quant au dossier des négociations entre le MAS et les omnipraticiens, il est sérieusement temps qu'on s'attelle à la tâche puisque la dernière entente des omnipraticiens s'est terminée en novembre 1979. Et le docteur Brien n'est pas tendre à l'endroit du ministre Johnson qui a accusé la Fédération de ne pas vouloir négocier : "C'est le ministre qui ne veut pas négocier puisque notre dernière rencontre date d'août 1981".

La prochaine étape, c'est le 8 décembre prochain alors qu'on amorcera les discussions, en commission parlementaire, sur le fameux projet de loi 27. La Fédération sera bien préparée, semble-t-il, et dans les régions, les omnipraticiens se promettent bien de "sensibiliser" leurs députés à leur cause.



## Des visiteurs de marque

**Il y a quelques jours, la Fédération Richelieu-Yamaska du Mouvement Desjardins accueillait des visiteurs de Grenoble, France. Sur la photo, dans l'ordre habituel, Denis Martel, vice-président (Opérations); Dominique Blanchard, directeur général de la Caisse d'épargne de Grenoble; Denis Frenière, vice-président et directeur général de la Fédération; Alexi Parpet, directeur commercial à la Caisse de Grenoble, et Gilles Tittley, de la Confédération de Québec.**

**Quartier Saint-Joseph :**

# Un orignal crée tout un émoi !

**par PB et MR**

Le temps de la chasse à l'orignal est terminé mais il s'en est fallu de peu, le samedi 28 novembre, pour qu'un résident de la rue Lapierre, dans la quartier de Saint-Joseph, ait sa chance sans même quitter sa propriété !

L'histoire a débuté de façon inattendue lorsque deux jeunes Maskoutains qui revenaient d'une promenade se trouvèrent presque nez à nez avec un orignal mâle d'assez belle prestance et, à quelques centaines de pieds de la rue Lapierre où ils résident.

Mais l'animal, sans doute énervé par la proximité des maisons et la présence des jeunes, entreprit de charger les deux lascars qui prirent la poudre d'escampette et avisèrent le père de l'un d'entre eux. Mais son intervention fut trop tardive semble-t-il puisque l'orignal, empruntant la ligne de chemin de fer du Canadien Pacifique, filait bon train, vers Sainte-Rosalie.

C'est à ce dernier endroit que devait se dérouler le deuxième acte de cette action bien spéciale. L'orignal a tout simplement foncé dans une haute clôture qui entoure l'école, pour y rester emprisonné en quelque sorte, son panache le retenant prisonnier.

Alertés par les agents de la Sûreté du Québec, les agents Pelletier et Plamondon, de la conservation de la faune, se rendirent sur place et aidés par d'autres personnes de Sainte-Rosalie, réussirent à libérer l'animal (qui avait perdu la moitié de son panache dans l'aventure) et après différentes péripéties, purent conduire l'animal en bordure d'un grand bois et le remettre en liberté.

Selon un porte-parole de la Conservation de la faune, il arrive de plus en plus souvent que des orignaux sont ainsi signalés dans différents points de la région. Contrairement à ce que d'aucuns pourraient croire, il ne s'agit pas d'une implantation expérimentale du ministère de l'Environnement d'orignaux mais d'incidents purement et simplement. Selon toute vraisemblance, ces orignaux viendraient de la région des Cantons de l'Est et il s'agit d'un phénomène encore inexpliqué.

ACME PONTIAC-BUICK INC.
3000, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe tél. 774-5301

✓ Prix pour prix
✓ Qualité pour qualité
✓ Confort pour confort
✓ Garantie pour garantie


M. Norbert Giguère, vice-président

Les Pontiac - Buick
sont les moins chers
Comparez-les.
Une suggestion économique...

ACME PONTIAC-BUICK

Plus que jamais est à votre disposition pour les services: après vente, pièces et débosselage


M. Réal Dubois, président

NOUS POUVONS VOUS OFFRIR

Obligations municipales et autres — 16% à 16 ½% — Terme d'échéance de trois à cinq ans

Certificats Placements garantis — 15% à 16 ¼% — Terme d'échéance de un à cinq ans

Ces certificats sont émis par des institutions inscrites à la Régie de l'Assurance-Dépôt du Québec et membres de la Société de l'Assurance-Dépôt du Canada

Autres renseignements fournis sur demande
Aussi commande de Bourse exécutées aux conditions régulières

À votre SERVICE depuis 1931

RENÉ DESJARDINS
Assisté de
HÉLÈNE VIENS - LAURENT SICOTTE - GILLES MANSEAU
1600, ouest Boul. Girouard, Saint-Hyacinthe 774-5316-17
Représentants de
GRENIER, RUEL ET CIE INC. fondée en 1946
Membres de l'Association Canadienne des Courtiers et de la Bourse de Montréal. ©

# éditorial

## Une autre page...

Si l'enjeu n'était pas de taille, il serait presque possible de sourire, discrètement au moins, en constatant à quel point nos hommes politiques mettent du coeur à écrire les "belles pages" de notre petite histoire.

Mais c'est le contraire qui se produit alors que se poursuit cette lutte de pouvoir entre MM. Trudeau et Lévesque, lutte doublée d'un dialogue de sourd qui donne parfois envie de se boucher les oreilles pour ne pas entendre toutes les horreurs qui se disent, de part et d'autre, en notre nom comme de raison.

L'abîme dans lequel nous sommes plongés semble sans fond alors que nous est infligé le supplice de voir le premier ministre Trudeau et ses acolytes déclarer que toutes les solutions proposées par les partis d'opposition seraient rejetées parce qu'elles mettaient en péril "l'accord des neuf".

Quelle douleur de constater ainsi que les formations politiques absentes du Québec semblaient plus préoccupées de faire en sorte que cette manoeuvre fédérale de rapatriement ne se fasse pas sans la participation du Québec alors que pour les libéraux, la cause est entendue.

Il y a bien sûr un aspect électoraliste dans l'intérêt des partis politiques, mais quoi de plus normal que de vouloir jouer ses cartes ? Il y avait plus aussi : la fin de l'isolement "de facto"du Québec dans le Canada. Et comme le disait un commentateur, l'humoriste qui a écrit un dialogue entre MM. Lévesque et Trudeau sur le meilleur moyen d'obtenir la séparation du Québec ne pouvait frapper plus juste.

D'autant plus que dans le flot des déclarations, M. Serge Joyal, qui fut professeur à Saint-Hyacinthe au début de sa carrière, a admis qu'il pourrait y avoir des changements... mais quand la "chose" serait rapatriée et qu'elle serait bien en main à Ottawa.

Tout cela, encore une fois, pourrait être jugé comme une mauvaise pièce théâtrale si, entretemps, tout le monde ne devait pas, au Québec, faire les frais de cette lutte "des chefs".

L'économie qui devient si importante au fur et à mesure que la crise prend de l'ampleur (et ce n'est pas parce que les signes ne sont pas aussi visibles que d'aucuns le croient qu'elle n'est pas là !) devrait attirer l'attention au moins autant que cette dispute qui prend des airs fratricides de temps à autre. Mais les seuls échos qui sont entendus en la matière portent sur de nouvelles taxations ou sur l'avenir plus sombre encore qui s'annonce.

L'état d'urgence n'existe pas dans notre système (à l'exception des mesures de guerre qui ne riment à rien parce qu'un simple instrument politique). Pourtant, il approche le temps où il faudra penser à prendre les grands moyens pour mettre un frein à la dégradation de la société québécoise et canadienne (les deux paliers de gouvernement pourraient y trouver matière à action et plus qu'ils n'en veulent).

Jusqu'à maintenant, il faut bien admettre que rien ne tout cela n'a vraiment touché le coeur de la population puisque les hommes politiques se permettent d'utiliser ces disputes comme écran de fumée pour cacher la réalité sur laquelle ils semblent avoir de moins en moins de prise.

Vivement que les masques tombent, une fois pour toutes, avant qu'il ne soit trop tard !

**Pierre Bornais**

COMMENTAIRES

## La boue, tabou ?

Il fallait s'y attendre...

A peine avait-on annoncé la venue d'un spectacle de lutte féminine dans la boue qu'une lettre ouverte parvenait au journal pour dénoncer la chose.

Faut dire que le sujet porte à controverse, du moins à contestation... Il se retrouve certainement bon nombre de femmes pour mettre au pilori les immondes individus qui osent mettre à leur programmation de telles activités qui rabaissent la gent féminine et qui font de la femme une pugiliste à la propreté douteuse...

D'ailleurs, un "commando" s'est chargé, dès la pose des affiches publicitaires (fournies, en passant, par une brasserie bien connue), de déchirer carrément ces annonces partout où elles se trouvaient.

Paraît-t-il aussi qu'une "mini-manif" serait en train de s'organiser et que l'on se pointerait, dimanche prochain, à la porte de l'établissement pour décourager les éventuels clients.

Il semble que ce ne sont pas spécialement les filles qui s'adonnent à ce "sport" (ne le font-elles pas librement ?) qui soulèvent l'ire des mécontentes mais bien ceux qui ont amené la chose "en ville" et ceux qui s'apprêtent à la consommer. Et ils sont nombreux, les voyeurs : ceux qui sont un peu blasés des "show topless" traditionnels et qui sont attirés par le petit quelque chose de nouveau.

Bien que les bains de boue aient certainement des vertus esthétiques et même thérapeutiques, il n'en reste pas moins que le spectacle de deux corps féminins s'ébattant (plus que se battant) dans la fange rappelle beaucoup plus les jeux qui ont cours dans les porcheries que le ballet classique.

Or, jusqu'à preuve du contraire, l'établissement qui produit à Saint-Hyacinthe ce genre de spectacle s'affiche comme étant un bar-rock qui d'ailleurs présente encore des groupes les fins de semaine.

Il faut leur concéder; les propriétaires ont fait des efforts pour amener des spectacles intéressants à Saint-Hyacinthe (pour les amateurs, s'entend). Les Nanette, Corbeau, Gosselin, Séguin et cie. ne seraient pas venus nous faire grâce de leurs décibels, durant l'été, n'eut été de l'initiative de ces jeunes hommes d'affaires.

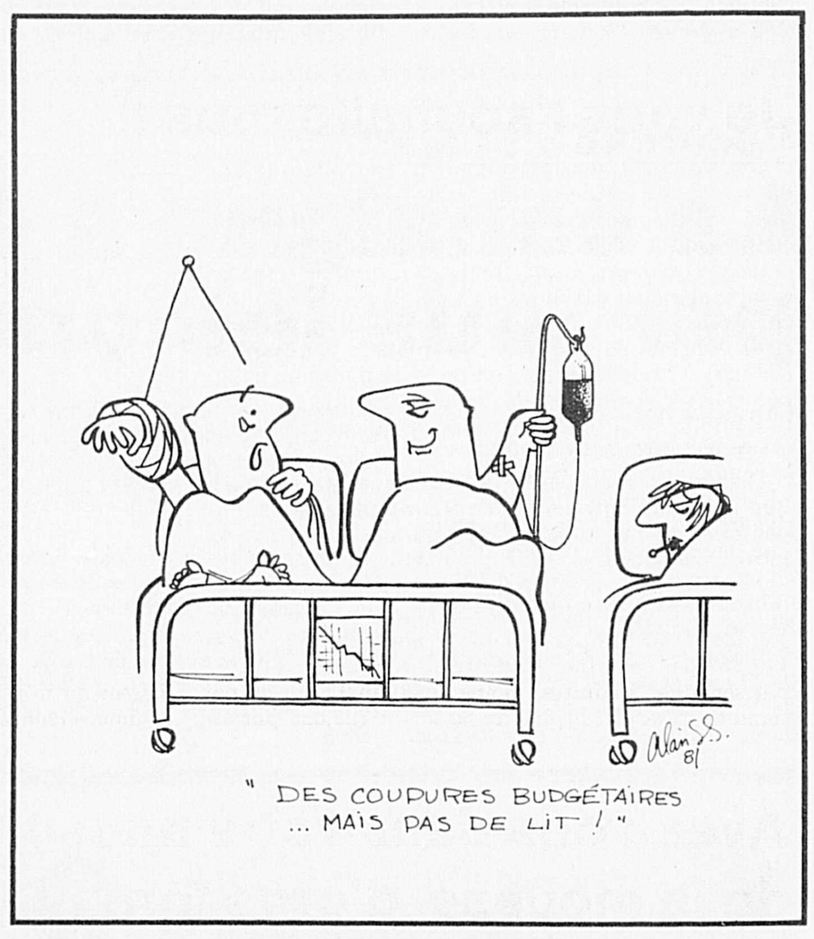
Mais un bar n'est pas un organisme voué à la promotion de la culture. Il ne reçoit pas de subventions des gouvernements pour éponger les pertes des spectacles non-rentables.

Et ce serait justement pour permettre la venue de bons groupes — sans avoir la hantise d'une soirée déficitaire - qu'on aurait opté pour la solution "bouette" : quelque chose de nouveau et de sexy, pas trop cher, importé directement de nos voisins du sud, qui a toutes les chances d'attirer une certaine clientèle et de garnir les coffres.

Mais existait-il d'autres solutions ? Certains prétendent que l'on aurait pu faire preuve de plus d'imagination, quitte à prendre des risques.

Chose certaine, même si les voeux des propriétaires sont exhaussés et que la "bouette" permet la venue de spectacles plus intéressants, la dignité humaine en aura pris pour son rhume !

**par Paul-Henri Frenière**




# lettres OUVERTES

## L'art de maquiller la dictature avec le fard de la démocratie

Je m'adresse particulièrement à mes collègues de l'éducation et de l'enseignement membres du syndicat Richelieu-Yamaska.

Comme je ne fréquente pas souvent ma convention collective, je n'ai pris conscience que la semaine dernière des véritables implications du chapitre 5 de l'entente locale à savoir, le Conseil des Enseignants (5-2 à 5-3). Les longues fréquentations ont parfois du bon ! Mais il n'y a rien comme le vécu quotidien pour vous mettre les yeux devant les trous... Je veux donc vous faire part de mes dernières découvertes.

SAVIEZ-VOUS qu'une fois élu, votre C. E. peut se passer de votre opinion et de celle de l'Assemblée générale de votre école pendant tout son mandat ?

SAVIEZ-VOUS que, si votre Directeur "doit" consulter le C. E., votre C. E. n'a aucune obligation de consulter les Enseignants de l'école ?

SAVIEZ-VOUS que vous ne pouvez démettre votre C. E. même lorsqu'il ne représente plus l'assemblée générale de votre école ?

SAVIEZ-VOUS qu'ainsi vous pourriez vous retrouver avec un C. E. qui se fiche bien de ce que vous pensez et de ce que vous voulez ?

SAVIEZ-VOUS qu'ainsi le C. E. a une arme de dictature dans les mains ? Nous qui luttons pour que nos patrons n'aient pas cette arme contre nous !

SAVIEZ-VOUS qu'ainsi on peut vous passer une épinette pour un sapin ou, qui plus est, une souris pour un éléphant ?

J'ai appris tout ça dans l'espace d'une réunion. Ça vous donne tout un choc ! Je nous croyais sur un terrain démocratique. Pauvre innocente....

Après tout, ici la démocratie se limite à élire nos gouvernants, m'a-t-on rétorqué. La belle affaire ! Depuis quand le gouvernement est-il notre modèle syndical ? J'espère qu'on sait encore la différence entre une école et un pays. Même que notre gouvernement a eu la décence de faire un référendum...

Quelle pitié quand, dans une école, la base ne peut plus se faire entendre et présenter à son Directeur ses opinions !

Mais j'y pense, c'est peut-être que nous les Enseignants nous aimons tellement les "boss". Il nous en faut deux : notre Directeur et notre C. E. ! La prochaine convention s'en vient, saurons-nous regarder cette question en face ?

De grâce, mes chers collègues, assurons-nous à ce chapitre notre droit personnel et collectif à être respectés ! Assurons-nous des droits à la consultation, à la représentativité et à la possibilité d'actions valables lorsqu'un C. E. va à l'encontre des désirs de la majorité des enseignants qu'il représente.

Je ne veux en rien rayer le C. E. de la convention. Au contraire, je veux simplement ne pas lui remettre tous mes droits comme une nigaude. Je veux m'assurer que le C. E. de mon école respecte la base pour laquelle il existe. Si ces quelques mots ont une résonnance pour certains d'entre vous, tant mieux !

Marie-Claire Dupont
École René-Saint-Pierre
Pavillon 2

## Éducation sexuelle dans nos écoles

J'ai assisté le 24 novembre au sous-sol de l'église Christ-Roi à une réunion de l'Association des Parents Catholiques du Québec qui m'a, je dirais, choquée.

Pendant 2¼ heures, 3 conférenciers se sont succédé : Chanoine Achille Larouche de Sherbrooke, Maître Lionel Eymard, avocat retraité, Dr Gérard Deslippe de Laprairie, médecin retraité.

Selon eux, c'est clair, il ne faut absolument pas de programme d'éducation sexuelle dans nos écoles sous quelque forme que ce soit.

Sous prétexte de défendre nos principes religieux et moraux, on a critiqué durement les sexologues, on a mêlé habilement éducation morale, catéchèse et sexologie d'une façon aberrante avec quelques notes politiques en plus. On nous a rabâché les oreilles avec un vocabulaire imagé allant de l'animalité au génocide et je vous fais grâce du reste... On a offert gratuitement à tous ceux qui étaient présents quantité de paperasse à gros titres.

Or, j'ai vérifié auprès de l'abbé Léon Boivin à la commission scolaire. Une ébauche soumise à 5 commissions scolaires a été refusée déjà.

Il y a un projet possible en éducation sexuelle mais il devra obtenir l'approbation et du Comité Catholique et du Conseil Supérieur de l'Éducation. Il y aura effectivement consultation au préalable des autorités du milieu. (voir direction, enseignants, comité de parents, d'école) Pourquoi alors, alarmer les gens avec des entêtes de journaux scandaleux quand on n'a même pas encore en main le projet pour étude ?

Je crois fermement que les parents doivent être vigilants et accepter de participer activement aux délibérations, mais "charrier" ne rime à rien et n'aide aucune cause à avancer d'une façon constructive, optimiste.

**Les points que je désapprouve :**

1) On utilise les locaux des églises, ce qui laisse croire implicitement à l'appui de notre église diocésaine. (Le vicaire du Christ-Roi m'a avoué s'être fait prendre).

2) Nos autorités religieuses ne se sont pas encore prononcées publiquement encore sur la question d'un éventuel programme d'éducation sexuelle qui respecte nos droits à l'information, nos valeurs chrétienne (morale) à sauvegarder, et le rythme de nos jeunes dans l'apprentissage.

3) L'invitation m'est venue directement de l'école. Donc, on utilise les écoles et la C/S pour inviter les parents, les enseignants ce qui laisse encore croire implicitement que la C/S est d'accord avec cette campagne radicale.

Personnellement, je ne m'identifierai jamais au style "Bérêt blanc" de l'Association, même si je suis bel et bien une catholique pratiquante, mère de famille (4 jeunes)et oeuvrant en milieu scolaire depuis 10 ans. Et, je suis certaine qu'il y a encore plusieurs parents responsables qui veulent donner de leur temps et énergie à la cause de l'école, mais encore faut-il qu'il y ait un son de cloche moins radical, plus sérieux, actuel, qui nous soit offert.

J'écrit cet article dans un esprit positif. J'ai adressé une lettre en ce sens à l'autorité du diocèse, Mgr Louis Langevin et à M. Jean Laperle, dir. gén. de la commission scolaire dont copie à M. l'abbé L. Boivin afin qu'on évite à l'avenir de favoriser même inconsciemment ou involontairement d'autres déplacements aussi inutiles que désagréables pour tous ceux qui veulent bâtir dans le milieu scolaire.

C'est aujourd'hui que je vis. C'est remplie d'Espérance que je construis, et je mets Dieu dans la partie !

Mme Ginette Jalbert
Saint-Denis-sur-Richelieu
26 nov. 81.

le courrier
DE SAINT-HYACINTHE

FONDÉ EN 1853

Hebdomadaire imprimé et publié à Saint-Hyacinthe le mercredi matin de chaque semaine par **La Cie d'Imprimerie et de Comptabilité de Saint-Hyacinthe Ltée,** sise au 655 de la rue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe, C.P. 340, J2S 5G4.

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec (c) 239971

**Abonnement:** Camelot: 50¢ la semaine - 25$ par année.
Poste: Au Canada 25$ par année
aux États-Unis 50$ par année

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 0418

Toute reproduction des annonces ou informations est interdite.

**Président:** Denis Chartier
**Directeur et rédacteur en chef:** Pierre Bornais

**Journalistes:** Marielle Raîche, Louise Lamothe, Alain Rodier
Paul-Henri Frenière, J.-Marie Fontaine (sport)
Louis Norris (sp. sports)

**Collaborateurs:** Juliette Lassonde (recettes)
Gabriel Meunier (Acton Vale)
Anita D. Paquette Saint-Césaire (469-2841)
Rougemont - Marieville

**Photographe:** Raymond Bélanger
**Directeur de la publicité:** Réal Brodeur
**Publicitaires:** Paul Paradis, Norbert St-Martin, Gérard Leblanc
**Graphiste:** Guillaume Bédard
**Directeur du tirage:** Luc Sylvestre

**N.D.L.R.:**

Le Courrier publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs sur des sujets d'intérêt général, en accordant cependant une attention spéciale aux questions locales et régionales. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit aussi donner les informations relatives à son nom au complet, adresse et numéro de téléphone afin de faciliter toute communication si nécessaire. Le Courrier se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Faire parvenir toute correspondance à: Lettres ouvertes, C.P. 340, Saint-Hyacinthe, J2S 5G4.

# lettres OUVERTES

## Non aux coupures dans les affaires sociales pour des services de qualité

Nous aimerions, à titre de travailleurs du secteur public, apporter un certain éclairage sur la situation actuelle dans les services gouvernementaux. Depuis plusieurs années, les syndicats du secteur public ont fort mauvaise presse et portent souvent l'odieux des problèmes économiques que traverse le Québec. Il faut toutefois bien saisir l'enjeu actuel auquel la collectivité est confrontée en ce qui a trait aux coupures budgétaires. Les syndiqués des Affaires Sociales, entre autres, ne peuvent en toute conscience accepter que le gouvernement du Parti Québécois sabre de façon indue dans les services sociaux et de santé, services atteignant souvent les plus démunis de la société.

Au Centre de Services Sociaux Richelieu (C.S.S.R.) par exemple, avant même l'application des compressions budgétaires on présentait le tableau suivant:

1⁰ Au 31 mars dernier, 975 personnes étaient en attente de services, et 1 954 signalements concernant des enfants en besoin de protection ou ayant commis des actes délinquant, n'avaient pas encore été traités. Faute de personnel, on doit laisser des situations s'envenimer de façon irréversible.

2⁰ Le manque de ressources chroniques de la région de la Montérégie, que ce soit pour personnes âgées, adolescents ou handicapés, conduit déjà à des aberrations: des délinquants "stationnés" en motel, des listes d'attente scandaleuses pour admission en centre d'accueil pour personnes âgées, etc...

3⁰ Les services de maintien à domicile (auxiliaires familiaux) qui ne peuvent déjà plus répondre à la demande, seront aussi amputés. Déjà, nos auxiliaires sont appelés à jouer le rôle d'infirmière auprès de cas très lourds, puisque les hôpitaux généraux gardent rarement les personnes âgées pour plus de 24 heures.

4⁰ Le C.R.S.S.S. de la Montérégie faisait récemment état d'un déficit à combler pour le C.S.S.R. d'au moins 200 postes, afin d'arriver à fournir des services adéquats, avec des moyens comparables aux autres C.S.S. Toutefois, ce sont 52 postes qui seront vraisemblablement coupés au C.S.S.R. Ceci signifie entre autres: plus de consultation matrimoniale à Saint-Hyacinthe, plus de service social scolaire en école secondaire à Beloeil, Sorel et Granby, augmentation des cas-jeunesse en attente, pas moins de 1 500 bénéficiaires qui ne recevront pas en 1982-83 les services requis par leur état.

Dans les autres établissements des Affaires Sociales de la région, la situation n'est pas plus reluisante. À l'hôpital Honoré-Mercier, il est question de coupures d'une quarantaine de lits. La situation est d'autant plus inquiétante que, déjà, l'urgence est toujours bondée (jusqu'à 30 patients sur des civières à l'urgence en attente d'hospitalisation).

Plusieurs patients doivent subir une seconde hospitalisation (20 sur 30) faute d'avoir reçu une première fois des services complets.

À l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, faute de pouvoir couper des postes chez un personnel déjà réduit au minimum, on économise sur la qualité de la nourriture et des médicaments. Dans les C.L.S.C. (Saint-Hubert, Longueuil), on a déjà fermé des laboratoires médicaux et des services de radiologie. Et la liste est longue de conséquences directes pour les bénéficiaires dans les centres d'accueil pour personnes âgées, dans les centres d'accueil pour handicapés ou mésadaptés socio-affectifs, etc...

Non, nous ne pouvons pas accepter les choix politiques posés par le gouvernement "social-démocrate" du Parti Québécois. Nous ne pouvons accepter que le gouvernement subventionne des industries (12 millions à Briand, par exemple, pour l'achat de B.F.G. Admiral de Saint-Bruno) pour leur permettre de se moderniser et procéder à des mises à pied, ou de concentrer leur production en Ontario comme ce fut le cas pour Admiral. Nous ne pouvons accepter, qu'en même temps que le gouvernement sabre dans les services publics, il diminue l'impôt de la P.M.E. de 10%. Bref, nous ne pouvons accepter que nos dirigeants, par leurs mesures à l'américaine, aident les riches à s'enrichir, aux dépens des plus démunis de la société.

Accepter cette situation "de bonne foi", équivaudrait pour nous à un manque flagrant de conscience sociale!

Le syndicat des employés
du C.S.S. Richelieu
(Saint-Hyacinthe, Sorel, Beloeil)

## Pourquoi traînez-vous les femmes dans la boue ?

(Lettre ouverte à M. Michel Guèvremont,
Bar La Bardasse)

Monsieur,

Plusieurs d'entre nous ont apprécié les spectacles de qualité qui ont été présentés à votre bar depuis son ouverture. C'est donc avec étonnement et déception que nous avons lu votre annonce de la semaine dernière dans Le Courrier "Lutte féminine dans la boue".

Aucune d'entre nous n'est une grande amatrice de lutte. Ce supposé sport nous semble en effet relever bien plus du spectacle de défoulement de bas étage que du sport. Cependant, il ne nous serait pas venu à l'esprit de dénoncer un spectacle de lutte ordinaire. Nous croyons que les gens sont assez matures pour choisir eux-mêmes leurs loisirs et quant à nous, nos choix se portent ailleurs.

Cependant, nous ne pouvons pas ne pas dénoncer le spectacle que vous organisez "Lutte féminine dans la boue". D'abord, encore une fois on exploite le corps des femmes, on en fait une marchandise, un objet à ridiculiser. C'est le lot d'ailleurs de tous les spectacles de gogo-girls. D'après nous, le fait qu'il y ait maintenant des gogo-boys n'est pas un gros indice de progrès !

Mais cela ne suffisait pas. Puisqu'il y a de l'argent à faire avec le corps des femmes, pourquoi ne pas en profiter pour les remettre à leur place, dans la boue. Et pourquoi pas aussi la lutte des femmes en général, tant qu'à y être. Un bon petit titre ambigu fera bien l'affaire !

Que vous le vouliez ou non, que vous y ayez pensé ou non, c'est toutes les femmes que vous salissez ainsi et nous n'acceptons pas cela.

Nous vous demandons donc de cesser de produire de tels spectacles et nous invitons toutes celles et tous ceux qui partagent notre point de vue à ce sujet à les dénoncer autour d'eux.

En passant, si vous manquez d'idées pour attirer les gens, nous pourrons vous suggérer d'inviter deux groupes de femmes "Les Folles à lier" et "Wonder Brass", ce sont un groupe de théâtre et un groupe de rock qui essaient de transmettre des idées différentes sur les femmes.

Sans rancune.

Nicole Campbell
Le Regroupement régional des
femmes de Saint-Hyacinthe.

## Je vous l'souhaite tous !

Oui, vraiment, je vous souhaite d'être obligé un jour de demander l'Aide sociale si c'est là la seule façon pour vous de comprendre un peu les assistés sociaux. C'est mon cas et j'ai décidé de prendre la parole car je crois que les préjugés qui circulent au sujet des assistés sociaux proviennent plus de l'ignorance que de la méchanceté. En prenant la parole, je ne cherche pas à attirer la pitié de qui que ce soit, mais je pense qu'en connaissant mieux leur situation, la majorité de la population sera en mesure de comprendre qu'il est injuste d'appliquer à tout un groupe ce qui peut s'avérer vrai pour quelques individus.

On me lance souvent à la figure que je vis bien et que je me lamente pour rien. La réalité est quelque peu différente. Pour votre information, voici les barèmes d'Aide sociale au 1er janvier 1981 :

1 adulte (moins de 30 ans) 28,14$ par semaine; 1 adulte (plus de 30 ans) 76,98$ par semaine; 1 adulte et 1 enfant : 105,11$ par semaine; 1 adulte et 2 enfants : 113,25$ par semaine; 1 adulte et 3 enfants : 115,35$ par semaine; 2 adultes (moins de 30 ans) : 56,28$ par semaine; 2 adultes (plus de 30 ans) : 122,32$ par semaine; 2 adultes et 1 enfant : 132,32$ par semaine; 2 adultes et 2 enfants : 140,23$ par semaine; 2 adultes et 3 enfants : 142,55$ par semaine.

Si une famille a le malheur d'avoir plus de 3 enfants, un montant de 2$ par mois est ajouté par enfant.

Ces montants doivent combler les besoins ordinaires, soit le loyer, le chauffage, la nourriture, l'électricité, le téléphone, les vêtements, les vidanges, les loisirs.

Faites le calcul vous-mêmes et vous aurez tôt fait de vous rendre compte qu'il y a des besoins essentiels qui doivent être comprimés quand on voit l'augmentation régulière des prix des aliments, du chauffage, des vêtements, etc. Depuis dix ans, les assistés sociaux ont perdu 35% de leur pouvoir d'achat à cause de l'inflation, c'est pourquoi il leur faudrait 20% d'augmentation tout de suite pour rattraper un tant soit peu le coût de la vie.

C'est ça notre réalité quotidienne : tirer le diable par la queue, comprimer les besoins essentiels, voir baisser notre pouvoir d'achat d'année en année, sinon de mois en mois.

Et ce n'est pas tout. Non seulement les assistés sociaux doivent faire des prodiges pour boucler les fins de mois, non seulement ils sont à la merci des fonctionnaires dont la moindre erreur sur un dossier peut signifier la suspension de l'aide, non seulement ils ont de la difficulté à se trouver un logement parce qu'ils sont hors de prix, non seulement ils ont à vivre la solitude et l'isolement, mais en plus ils ne trouvent pas chez la majorité de la population un minimum de sympathie et de compréhension. Au contraire, j'ai l'impression que tout le monde nous tombe dessus sans distinction, sans savoir exactement notre situation, uniquement parce que nous sommes des assistés sociaux.

Il y a évidemment des gens qui reçoivent de l'aide sociale sans y avoir droit, et des cas semblables, chacun peut en identifier quelques-uns. Mais au nom de quels principes et de quelle morale peut-on se croire justifié de généraliser ces jugements à tout un groupe social ?

Et si vous croyez que tous les assistés-sociaux sont des fraudeurs, commencez par enlever de votre liste les malades, les handicapés, les mères chefs de famille, les femmes seules de plus de 50 ans, les hommes qui ont perdu leur emploi et qui se font dire partout qu'ils sont trop vieux, les gens qui ont terminé leur chômage et qui se cherchent un emploi, combien va-t-il vous en rester ? Une minorité, mais une minorité qu'on voit facilement et à partir de laquelle on porte des jugements sur l'ensemble des 550 000 assistés sociaux du Québec.

Encore une fois, je n'essaie pas d'attirer la pitié, mais je tente de lancer un appel à toute la population pour qu'avant de porter des jugements ou de véhiculer des préjugés, on y regarde de plus près, qu'on s'informe un peu plus et qu'on se demande si on n'est pas en train de faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas se faire à soi-même.

À vrai dire, je ne souhaite cette situation à personne, à moins que ce ne soit vraiment la seule façon pour quelques-uns de comprendre. Ceux qui ont déjà compris parce que c'est le cas d'un membre de leur famille ou d'un ami seront heureux d'apprendre et d'appuyer le Front commun des Assistés sociaux du Québec qui se propose de faire des pressions gouvernementales au cours de décembre pour améliorer les conditions des assistés sociaux au Québec.

En espérant que ces quelques informations ont pu vous aider à mieux voir clair dans votre situation.

Fernande Bousquet
Régina Arseneault
Juliette Ménard
Jocelyne Bousquet

Re: Nicole Desrosiers, Centre communautaire, 774-2220.

## Avez-vous dans votre maison de la mousse d'urée formaldéhyde

Si votre maison est isolée à la mousse d'urée, il est fort possible que les membres de votre famille doivent subir des effets tel que : irritation des yeux, de la gorge; saignement de nez, rhume chronique, irritation des voies respiratoires, toux, asthme, maux de tête fréquent, nausées, diarrhée, étourdissements, problèmes de peau, allergies, fatigues, stress, insomnies, somnolence, etc... Si c'est le cas, consultez votre médecin et signalez-lui que vous avez chez vous la mousse d'urée.

La gravité des problèmes de santé engendrés par l'exposition aux gaz ainsi que l'importance des dommages matériels causés à la maison furent confirmés par plusieurs rapports d'experts dont "le rapport final du comité d'étude consultatif du ministère de la santé nationale et du bien-être social sur la mousse isolante d'urée-formaldéhyde."

Il ne suffit pas toutefois de rencontrer son médecin, il faut enlever la mousse des murs. C'est la seule solution pour assurer le maintien ou le rétablissement de la santé des victimes. Le gouvernement canadien doit prendre ses responsabilités devant ce désastre national et prendre à sa charge l'enlèvement de la mousse des murs de toutes les maisons ainsi isolées.

Les victimes sont regroupées et représentées par la Fédération des comités de victimes de la mousse d'urée du Québec. Elle a près de deux mois d'existence. Des comités régionaux de plusieurs villes du Québec font partie de la fédération. À Saint-Hyacinthe, les victimes ne sont pas encore regroupées.

En l'absence d'un C.L.S.C. ou d'une association pour la défense des consommateurs (Ex. : association coopérative d'économie familial), le conseil central de la C.S.N. a décidé de venir en aide aux victimes de la mousse dans la région de Saint-Hyacinthe. La C.S.N. offre l'aide technique : secrétariat, local, téléphone, etc.

Si les murs de votre maison et même de votre milieu de travail sont isolés avec cette mousse, veuillez contacter le conseil central de la C.S.N. (tél. no 774-5363) ou Jean-Paul St-Amand (tél. no 773-6548).

Une rencontre d'information aura lieu pour ceux qui vivent ce problème. Vous serez informés sur les revendications de la fédération et sur les actions qui sont réalisées par les comités régionaux dans les autres villes du Québec.

Jean-Paul St-Amand

## Lettre ouverte à la population,

M'étant renseignée auprès de M. Maurice Dupré, député de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée Nationale, il m'a confirmé que la rationalisation de 220 médicaments couverts par le programme de remboursement, de la Régie de l'Assurance-Maladie du Québec, ne prive pas les personnes âgées de la médication qui leur est nécessaire, car cette mesure vise quelques médicaments non essentiels, qu'on peut se procurer en général sans prescription, dans les pharmacies.

"Les retraits de classes et les retraits sélectifs ne touchent que 220 médicaments sur une liste de 4 300 et, dans la plupart des cas, les effets recherchés par les consommateurs de ces 220 médicaments, peuvent être obtenus par de meilleures habitudes de vie!"

Il n'y a donc pas lieu de signer une certaine pétition en cours, dans une de nos pharmacies locales, insinuant que par la rationalisation de 220 médicaments, le Gouvernement du Québec prive les personnes âgées de médication nécessaire.

"Par ailleurs, 23 nouveaux médicaments assurés dont certains sont très coûteux et normaux ont été ajoutés à la liste des médicaments couverts par le programme de Remboursement de la R.A.M.Q.".

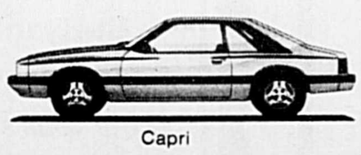
Je demande donc à l'auteur de cette pétition de la retirer, afin de ne pas induire la population en erreur.

Mme Lise Blanchard-Claing,
infirmière


OUI

Notre grande VENTE de LIQUIDATION
des modèles 81 se poursuit encore pour quelques jours.


Mercury Marquis, 4 portes


Capri


Cougar, 2 portes

Aucune offre raisonnable ne sera refusée

Des escomptes de
$100 - $300 et $1000
selon le modèle en plus d'une généreuse allocation pour votre voiture.

Plusieurs de nos voitures Mercury font plus de
50
milles au gallon.


Lynx, 3 portes


LN7

Plan de financement sur place.
Taux des plus compétitifs.
Votre échange en acompte.

Pour les voitures et camionnettes NEUVES de Ford Canada
Ford Programme d'entretien prolongé
La protection clef contre le coût des réparations futures jusqu'à
5 ANS ou 80,000 km!




Automobile Jérôme (1977) inc
7780, rue des Cascades est, Saint-Hyacinthe Tél.:773-6647

**Rôle nouvelle génération**

# L'évaluation municipale fait un bond de 71%

**Par Alain Rodier**

Le rôle nouvelle génération, qui s'appliquera pour le calcul des taxes municipales cette année, fixe l'évaluation totale imposable à pas moins de 550 millions$ à Saint-Hyacinthe, soit une augmentation de 71,2% par rapport à l'évaluation globale de 1981.

Le maire Clément Rhéaume avait bien raison d'insister sur le terme "hausse moyenne" quand il a annoncé récemment aux contribuables maskoutains que leur compte de taxes subirait une augmentation légèrement inférieure à la hausse de l'indice du coût de la vie. Parce qu'à voir le bond enregistré par l'évaluation, il est certain que certains payeurs de taxes hériteront d'une note nettement plus "salée".

Bien sûr, le budget 1982 (qui sera présenté le 21 décembre) abaissera le taux de taxation en conséquence, mais les contribuables qui profitaient jusqu'ici des "largesses" de l'ancien rôle d'évaluation auront de douloureuses surprises cette année.

Après avoir bénéficié d'un sursis en 1981, le rôle nouvelle génération n'étant pas complété à l'époque, les payeurs de taxes de Saint-Hyacinthe devront se faire à l'idée que cette fois-ci, leur propriété sera évalué à sa valeur réelle. Tout un changement puisque, l'an dernier, l'évaluation moyenne gravitait aux alentours de 60%.

Le nouveau rôle qui a été déposé à la table du conseil, il y a quelques semaines, établit l'évaluation totale imposable à 554 520 723$ en 1982, elle qui n'était que de 323 524 000$ l'an dernier.

Pour ce qui est des bâtiments, leur valeur imposable se chiffre à 487 829 400$, valeur qui atteint 66 691 323$ en ce qui concerne les terrains.

A ce total impressionnant, il faut ajouter les 44 216 300$ qui figurent au chapitre des valeurs non imposables, ce qui fixe à 598 737 023$ le total des valeurs qui apparaissent au rôle d'évaluation de cette année.

Petit détail en passant, du côté des terres agricoles, l'évaluation totale imposable s'établit à 2 401 000$, alors que la portion non imposable grimpe à 1 851 600$.

Notons enfin que 8 974 dossiers sont inscrits au rôle d'évaluation de la ville. Si, parmi le lot, un bon nombre de propriétaires s'en tirera avec une légère augmentation de leur compte de taxes, il y en a bien d'autres qui s'ennuieront de l'époque dorée où leur propriété était évaluée au tiers ou à la moitié de sa valeur réelle.

# Les syndiqués de Catelli dans le camp de la CSN

**Par Alain Rodier**

Pas du tout satisfaits, semble-t-il, des services dispensés par le Syndicat international des travailleurs en Boulangerie, Confiserie et du Tabac (local 333), les employés syndiqués de l'usine Catelli ont décidé de changer d'allégeance syndicale et de rejoindre les rangs de la C.S.N.

Et c'est par un verdict sans équivoque que les travailleurs et travailleuses de l'usine de Saint-Hyacinthe auraient changé de camp : pas moins de 90% d'entre eux auraient ainsi manifesté leur intention de grossir les rangs de la centrale québécoise.

La demande pour cette nouvelle accréditation a été déposée auprès du ministère du Travail, au nom du Syndicat des Travailleurs des Aliments Ault Ltée (CSN).

Comme on l'imagine, à la CSN, on jubile face aux résultats on ne peut plus concluants de cette campagne de maraudage qui emploie entre 80 et 250 travailleurs, tout dépendamment de la saison.

Et on ne se gêne pas pour dire que cette "désertion" du syndicat international est "l'aboutissement d'une longue frustration quant aux services et au fonctionnement" prodigués jusqu'à maintenant.

Les grincements de dents à l'endroit du syndicat international ne datent pas d'hier, si l'on en croit un porte-parole de la CSN, et on a de sérieux reproches à adresser, entre autres, au local 333, pour ce qui est de la recherche de meilleures conditions de travail pour les employés saisonniers.

A titre d'exemple, la CSN rappelle qu'en 1979 aucun nouveau membre ne s'est ajouté au syndicat international qui s'est fait passer "sous le nez" bien des mises à pied, via la période de probation.

En 1980, année de la signature de la convention collective, on fixe à 94 le nombre maximum de syndiqués et à 15 le nombre de personnes en attente. La période de probation (de 50 jours) est abolie, si bien "qu'à moins d'une mortalité ou d'une démission", précise la CSN, il est impossible de devenir un syndiqué régulier.

C'est en juin 1981, semble-t-il, que les choses commencent à bouger drôlement alors qu'à l'assemblée générale des syndiqués, un nouvel exécutif est mis en place, un exécutif envers lequel la partie patronale se montre "très souvent négative", assure la CSN.

La conclusion ? Il y a quelques semaines, les syndiqués adhèrent massivement à la CSN. Ne leur reste plus maintenant qu'à attendre des nouvelles du ministère du Travail.

**Fonds Samuel Casavant**

# Une aide financière appréciable pour les étudiants universitaires

**par Louise Lamothe**

Le conseil des commissaires de la commission scolaire locale de Saint-Hyacinthe a adopté récemment une nouvelle politique concernant l'administration du Fonds Samuel Casavant afin d'aider plus adéquatement tout étudiant universitaire du territoire qui rencontre des problèmes d'ordre financier.

La nouvelle politique a pour objectif de soutenir financièrement certains étudiants démunis en payant à l'université les frais de scolarité encourus et en favorisant une administration équitable de ce fonds pour la population étudiante à l'université du territoire de la commission scolaire de Saint-Hyacinthe selon l'esprit du donateur.

Tout étudiant, qui s'inscrit ou est déjà inscrit à temps plein dans l'une ou l'autre des facultés d'une université et qui éprouve des difficultés financières, peut bénéficier d'une aide financière puisée à même les intérêts versés sur le capital déposé par M. Samuel Casavant au Trust Général du Canada.

Les étudiants universitaires, qui éprouvent certaines difficultés financières, doivent cependant répondre à quelques critères d'éligibilité soit un besoin justifié d'aide financière, une preuve d'inscription à une faculté dans une université et une obtention des résultats scolaires favorables. Les universitaires, qui répondent à ces critères, peuvent envoyer une lettre au directeur général avant le 15 janvier 1982.

Par délégation des pouvoirs, les demandes seront étudiées par le président de la commission scolaire de Saint-Hyacinthe et le comité exécutif qui ont été désignés comme autorité compétente en ce qui a trait à l'administration du Fonds Samuel Casavant et au choix des candidats.

# sur la scène municipale

Pavages Maska Inc. a présenté la plus basse soumission, soit 1 668 340,97$, pour des travaux d'égouts sanitaire et pluvial, réfection de pavage et autres, dans la Phase II du Programme d'Amélioration de Quartier. Une tranche importante de ces travaux débute dès cet automne.

* * *

M. Jacques Berthiaume, régisseur socio-culturel, a été désigné comme délégué de la ville, au Conseil culturel de la Rive-Sud de Montréal. Quant à M. Bruno Bergeron, coordonnateur des PAQ, il agira comme responsable de la table de concertation sur le Centre-Ville.

* * *

Au nombre des causes à la Cour municipale du 12 novembre : une amende de 125$ pour conduite imprudente; une amende de 100$ à un voyeur; 18 amendes de 55 à 95$ pour vitesse excessive; 5 amendes de 50$ pour circulation sur feu rouge; 7 amendes de 35$ pour omission d'arrêt ou circulation dans un sens unique; une amende de 40$ pour dommages à la propriété; une de 25$ pour avoir troublé la paix et une autre de 10$ pour boire de la bière sur la rue.

* * *

PIÉTONS... PIÉTONS... Voici quelques points du Règlement de la Circulation que la Sécurité publique vous rappelle :

Il est interdit à un piéton de circuler sur la chaussée aux endroits où un trottoir a été construit;

Là où il n'y a pas de trottoir à l'usage du piéton, celui-ci doit emprunter l'extrême gauche du chemin public sur lequel il circule, à l'inverse de la circulation automobile;

Le piéton ne doit pas traverser une rue en diagonale : il doit toujours utiliser le passage pour piétons; ailleurs qu'à une traverse de piétons, il faut traverser la chaussée à angle droit;

Le piéton doit se conformer aux feux de circulation.

Il est interdit de se tenir en quelqu'endroit que ce soit d'une rue ou d'un chemin public, dans le but de solliciter une promenade ou de se faire transporter par un conducteur de véhicule privé. Tout conducteur d'un véhicule doit agir avec prudence en vue d'assurer la sécurité des piétons.

M. le maire Clément Rhéaume, de passage à Saint-Georges de Beauce le week-end dernier, a prolongé sa visite dans sa ville natale, y rencontrant le lundi 30 novembre les membres d'un club social. Après avoir brossé un tableau de Saint-Hyacinthe, M. Rhéaume a livré son expérience comme maire en cette ville depuis un an.

* * *

Il est maintenant possible de consulter sur place, à la bibliothèque T.-A. Saint-Germain, les publications gouvernementales vendues chez l'éditeur officiel du Québec; qu'il s'agisse de lois, de règlements, de rapports officiels ou de toute documentation gratuite, publiés par les ministères, les régies, les offices. Lors de votre prochaine visite à la bibliothèque, n'oubliez pas de vous informer sur ce nouveau programme.

* * *

M. Bernard Desnoyers, à l'emploi de la ville de Saint-Hyacinthe depuis le 11 février 1946, a pris sa retraite le 20 novembre, pour raison de santé. M. Desnoyers, qui comptait ainsi 35 années de service, était homme d'instruments aux Services techniques.

* * *

Près de 70 amendes ont été imposées à la Cour municipale, le 19 novembre dernier : 14, variant de 65 à 95$ pour vitesse excessive; 5, allant de 40 à 65$ pour avoir troublé la paix avec un véhicule-automobile; 4 amendes de 50$ pour circulation sur feu rouge; 18 amendes variant de 15 à 25$ pour des stationnements interdits, et 27 amendes de 5$ pour des parcomètres expirés.

* * *

Une réception civique marque, le 4 décembre courant, le moment de la retraite de trois employés de la ville : M. Onil Verrette, qui était forgeron au Service de la Voirie; le lieutenant-détective Bernard Sansoucy et le policier Gaston Joncas. À cette même rencontre, le conseil a voulu souligner le fait que 5 membres du personnel avaient, en 1981, complété 25 années de service : M. Gérald Barré, directeur adjoint de la Sécurité publique; le constable Roger Bachand; M. Gérard-Raymond Shink, opérateur à l'usine de filtration; M. Jean-Paul Angers, assistant-contremaître Aqueduc-Égoûts, et M. André Quintal, commis légiste.

Marcel Therriault
Agent d'information

# On cherche plus de 35 000 $ pour isoler la cathédrale

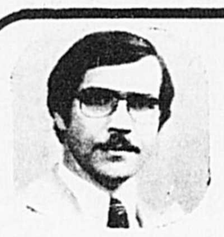
**par PB**

Les coûts de plus en plus élevés de chauffage n'épargnent pas les institutions, même les plus nobles puisqu'à l'heure présente, des fonds sont requis pour isoler la cathédrale de Saint-Hyacinthe et économiser d'importantes sommes d'argent au cours des années qui viennent.

Le nouveau curé de la paroisse, l'abbé André Beaulé, a lancé en quelque sorte une campagne pour récolter la somme de 35 000$, somme nécessaire pour payer l'isolation des murs de la cathédrale selon les experts.

C'est que le coût du chauffage ira en augmentant et on prévoit qu'il en coûtera 32 000$ par année dès 1983 (sans parler d'après) alors qu'avec une isolation appropriée, le tout serait réduit de 30%.

Sachant que la somme requise est importante et réalisant que les économies de la cathédrale ne permettent pas cet investissement, un comité de souscription a été mis sur pied et il est présidé par Ludovic et Angela Pelletier. Avec un groupe de bénévoles, ils rencontreront les paroissiens de la cathédrale et recueilleront leurs dons...

CHRONIQUE DE L'ASSURANCE

par Robert Morin C. D'A. ASS.

**SITUATION DES ASSURANCES AU CANADA:**

De 1977 à 1980 la prime moyenne s'appliquant à la voiture de tourisme pour les dommages causés aux véhicules, à l'exclusion de la responsabilité civile, a baissé de 10,5% au Québec. Au cours de ces trois années, le coût des sinistres par voiture a augmenté de 84,3%.

Le déficit technique des assureurs en 1980 a atteint près de 600 Millions $. Il est pratiquement certain que ce déficit sera dépassé en 1981.

Le coût des pièces les plus souvent endommagées a augmenté de 80,6% de Janvier 1977 à Janvier 1981. Le coût horaire de la main d'oeuvre pour les travaux de carosserie a augmenté de 15,8% à Montréal. Les statistiques sont puisées au bureau d'assurance du Canada et dans le rapport du surintendant des assurances.

Et tout ceci est le résultat d'un combat concurrentiel pour le moins bizarre que se sont livrés les assureurs au cours de ces années. Le combat est maintenant terminé et nous croyons que les assureurs, dans l'ensemble, reviendront à une tarification basée sur de solides principes commerciaux plutôt que sur le désir de s'enlever mutuellement le plus d'affaires possible.

Ce combat n'aura fait qu'une seule victime, un assureur dont le siège social est en Ontario ayant essuyé une assez grave déconfiture.

Les assureurs reviendront cette année à une plus saine gestion de leurs affaires et, c'est ce que nous souhaitons pour assurer la constante protection des consommateurs. Un contrat d'assurances n'est en somme qu'un document dont on établit la valeur qu'au moment du sinistre. Et il faut que les assureurs demeurent en bonne santé financière afin de pouvoir respecter leurs obligations contractuelles envers les assurés.

Pour de plus amples informations, veuillez s.v.p. me communiquer. Assurances Générales et Vie

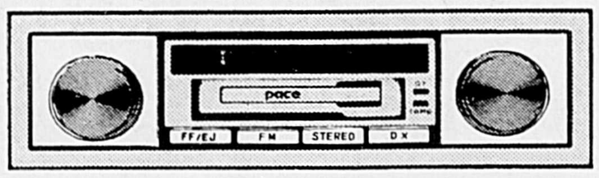
ASSURANCES ROBERT MORIN et ASS. inc.
125, rue Principale, Upton, Québec J0H 2E0
549-4225 ©

COURS DE VITRAIL
Vente de matériel et outils
Créations effectuées sur demande

Hé oui! un atelier de vitrail est maintenant à votre disposition à Saint-Hyacinthe.
Vous y rêvez depuis longtemps?
Profitez des fêtes et offre-vous une de nos merveilleuses Tiffany.
Et pour les plus curieux, des cours de vitrail seront surement appréciés.
Venez nous rencontrer dès maintenant!

Tél.: 774-3544
© 774-4928
LE VITRAIL D'ART
2165, rue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe

GRAND SPECIAL 3 Déc.
D'ouverture Officielle
VENEZ FAIRE VERIFIER VOS APPAREILS SANS FRAIS CETTE FIN DE SEMAINE.




MODELE PC 1012
• radio am-fm stéréo avec
• lecteur de cassette 109.95
• INCLUANT : TAXE, INSTALLATION, ET 1 AN DE GARANTIE

16955 st.louis
st-hyacinthe
773-6663



CARTES DE crédit ACCEPTEES

• andré radio •

AVIS AUX CLIENTS
EXISTANTS ET ÉVENTUELS

M. Rosaire Petit Gaz Propane a discontinué la distribution de gaz propane. Dorénavant votre nouveau distributeur sera:

"Les Pétroles Courchesne Inc."
2025, rue Lamoureux
C.P. 565
St-Hyacinthe, Québec
J2S 7C2

*Pour vous servir deux numéros de téléphone:*

774-5555
796-3633

*Nous sommes assurés que cette entreprise qui existe depuis 40 ans, vous donnera le meilleur des services.*

P.S.: Ce distributeur fait également le remplissage des réservoirs de camping 20 lb - 30 lb, etc... et aussi "Auto-Propane"

ICG. GASBEC INC.
*LA DIRECTION*

# nouvelles RÉGIONALES





## Sainte-Rosalie fête ses élus

On a fêté les élus municipaux de Sainte-Rosalie, le samedi 21 novembre dernier, à la salle du Domaine de l'Erable. Sur la photo, on reconnaît le maire du village, Réjean Poulin (au centre), entouré des conseillers Paul Bilodeau, Yvon Corbeil, Ferdinand Corbeil, Rodrigue Cusson, Claude Mailhiot et Bernard Beaulac.
La soirée était organisée également en l'honneur des membres du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Rosalie. Ce sont, dans l'ordre habituel, les conseillers Maurice Désautels, André Lemonde, Réjean Laflamme, le maire Jacques Beaudoin (flanqué du secrétaire-trésorier Jean-Marie Blanchard), les conseillers Jean-Paul Ledoux, Réjean Veilleux et Robert Foisy.



Une fête soulignant le 10e anniversaire du Cercle d'Amélioration du Bétail Yamaska avait lieu le samedi 21 novembre dernier. À cette occasion, les éleveurs membres du C.A.B. Yamaska ont rendu hommage à ceux qui ont participé à bâtir le Centre d'Insémination Artificielle du Québec considéré en 1981 le meilleur centre génétique en Amérique du Nord. Des trophées furent remis à M. Louis-Nazaire Saint-Pierre, directeur du Centre d'Insémination (1950-1967); M. Claude Hayes, directeur actuel, et son équipe soit messieurs Robert Chicoine, Fernand Laliberté et Michel Saint-Pierre.

Dans l'ordre habituel nous retrouvons : messieurs Robert Chicoine, généticien; André Goos, président du C.A.B. Yamaska; Claude Hayes, directeur du C.I.A.Q.; Roger Beaudry, président organisateur du comité de la fête; Louis-Nazaire Saint-Pierre, directeur du C.I.A.Q. (1950-1967); Michel Saint-Pierre, agronome. N'apparaît pas sur la photo, M. Fernand Laliberté, agronome.




## Centenaire de fondation de l'ordre Colombien

Plusieurs Chevaliers de Colomb de la région ont participé à une activité spéciale dans le cadre du centenaire de fondation de l'ordre Colombien. A cette occasion, une messe a été célébrée en la chapelle du Séminaire de Saint-Hyacinthe en hommage au fondateur de l'ordre, l'abbé Michael Mc Givney qui a été étudiant au séminaire avant d'être vicaire de la paroisse St-Mary's de New Haven Connecticut où il fonda l'ordre des Chevaliers de Colomb. On a profité de cette occasion pour procéder au dévoilement d'une plaque commémorative à l'effigie du fondateur.

**Jusqu'au 7 décembre**

# Semaine nationale de la sécurité routière

La semaine de la sécurité routière, une campagne nationale du Conseil canadien de la sécurité, en est maintenant à sa 26e année. A tous les mois de décembre, la campagne de sécurité routière a contribué, avec succès, à diminuer les accidents mortels de la route. Cette réussite est due au soutien apporté par les industries, les gouvernements, la force policière, les syndicats, les clubs sociaux, les groupes de femmes et les citoyens intéressés. Grâce à eux, des millions de Canadiens ont pu obtenir de la documentation sur la sécurité routière.

Le but de la semaine de la sécurité routière est de faire prendre conscience à la population que les risques de mort ou de blessures dus aux accidents de la route demeurent toujours un horrible problème social au pays. Bien qu'en 1980, il y eût une baisse de 7% des accidents mortels comparativement à 1979, le conseil canadien de la sécurité considère que le problème reste toujours présent.

Il est certain que la perte de 5 400 vies au cours d'une année serait considérée comme un désastre national majeur même si la cause de ces pertes devait être toute autre.

Le but du conseil canadien de la sécurité a pour but de fournir la meilleure documentation possible et d'établir de bons programmes afin de soutenir la semaine de la sécurité routière.

Ce n'est pas parce qu'un automobiliste détient un permis de conduire qu'il est nécessairement qualifié pour conduire. A l'obtention d'un permis de conduire, beaucoup trop de conducteurs s'imaginent qu'ils sont capables de concourir dans l'environnement de la circulation de nos jours. Sont-ils vraiment capables ?

Conduire un véhicule automobile sous l'effet du stress est un risque en puissance. La fatigue physique ou mentale, la colère, l'inquiétude ou la confusion dues à des motifs variés, une mauvaise journée de travail, l'attente d'un heureux événements, l'influence de l'alcool ou des stupéfiants, les conducteurs impolis et les mauvaises conditions de la circulation sont des facteurs généraux qui produisent le stress.

La conduite automobile est devenue une activité stressante. La conduite d'un véhicule demande un haut degré d'attention et de concentration. Les conducteurs doivent donc reconnaître que le stress est un fait de la vie et qu'ils se doivent de le contrôler.


65e ANNIVERSAIRE

LE SYNDICAT OUVRIER
TEL.: 774-8515
Boulangerie Coopérative
1205 BIBEAU
ST-HYACINTHE P.Q.

1916 1981



**Denis Tétreault, 1er boulanger**
27 ans de service
65 ans au service du public à la production du pain de génération en génération

- 65 années de vie de coopérative
- 65 annnées de service d'une qualité supérieure
- 65 années de service de livraison au foyer
- 65 années de fabrication de pains toujours très frais
- Devenons membre actionnaire de la Coopérative, chaque part $5 intérêt chaque année
- Visitons le nouveau comptoir de vente 1205 rue Bibeau

**BUREAU DE DIRECTION**
*Président* M. Léo Bibeau
*Vice-président* M. Laurier Comtois
*Secrétaire* M. Albert Laperle
*Directeurs* M. Irénée Lajoie, M. René Paquette, M. Maurice Pion, M. Ernest Beaulieu, M. Michel Pion, M. Georges Chaput
*Conseil de surveillance* M. Candide Dubuc, M. Albert Renault, M. Paul Lemonde
*Contremaître* M. Jean Robert Brodeur

**Programme du 65e anniversaire. Semaine du 3 au 10 déc. 1981**

Comptoir de vente ouvert le jeudi et vendredi soir 9 h. a.m. à 9 h. p.m.
Le samedi jusqu'à 4 h p.m.
Porte ouverte et visite de la boulangerie
Visite Scolaire tout le mois de décembre sur rendez-vous.
Présentation officielle d'un mini-pain spécial. Idéal pour personnes seules, couples ou personnes agées.

Chez tous les bons dépanneurs et épiceries, exigeons les produits maskoutains, ils sont toujours de première qualité.

Demandons et exigeons le pain et les produits de la Boulangerie Coopérative.

**Farines Phénix Ltée**
3800 E. Notre-Dame, Montréal H1W 2J8
Tél.: 527-8971
FARINE DE QUALITÉ CARTIER PHENIX TUQUE ROUGE OASIS LASALLE VOGUE PONTIAC

*Hommage à tous les pionniers fondateurs bénévoles de la Boulangerie Coopérative Syndicat Ouvrier de Saint-Hyacinthe*
1916 *fier d'avoir collaboré à leur réalisation* 1981

**intro-pak inc.**
114 LAVAL, BROMPTONVILLE, QUÉ J0B 1H0
Tél.: 819/846-2742

LA SURVIVANCE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE

**RÉFRIGÉRATION MAURICE PELLETIER INC.**
RÉFRIGÉRATION DOMESTIQUE ET COMMERCIALE
160, rue St-Germain, Saint-Hugues
Tél.: 794-2146

Tél.: 774-7991
774-8445
**Plomberie - Chaufage St-Hyacinthe Inc.**
PLOMBERIE - CHAUFFAGE - COUVERTURE
585, rue Brodeur, Saint-Hyacinthe

ETMW EASTERN TOWNSHIPS MACHINE WORKS LTD.
1045, CABANE – SHERBROOKE, P.Q. – CANADA J1H 5K2
Tél.: Area-Région 819 – 563-3111

**la caisse populaire de saint-hyacinthe**
siège social
1697, rue girouard, app. 157
saint-hyacinthe, quebec J2S 2Z9
(514) 773-9751

Tél.: (514) 471-4181
800-361-1177
Tlx: 06-268781 Filpac THBN
**filpac Inc.**
TRANSFORMATEURS - PELLICULES D'EMBALLAGE
493, Léveillé, Terrebonne (C.P. 145)
Québec J6W 3L5

**YVES ARCHAMBAULT ENR.**
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
CONTRÔLE INDUSTRIEL
INSTALLATION ET RÉPARATION
COMMERCIAL – INDUSTRIEL – RÉSIDENTIEL
380, CHAMBLY (DOUVILLE) ST-HYACINTHE
Tél.: 773-1546

**OGILVIE MILLS LTD.**
**LES MINOTERIES OGILVIE LTÉE**
FLOUR DIVISION - DIVISION FARINES
1, PLACE VILLE-MARIE, SUITE 2100, MONTRÉAL, QUÉBEC, H3B 2X2 Tél.: (514) 866-7961

**LAURIER COMTOIS**
Entrepreneur plâtre & stucco
Joint gyproc
12100, Rigaud, Saint-Hyacinthe,
tél.: 799-4082

**JEAN-DENIS BRODEUR INC.**
Courtiers d'assurances générales
affilié à Les Assurances Arpin, Langelier, Brodeur, Phaneuf, Inc.
2500, ouest boul. Casavant, St-Hyacinthe, Qué.
Tél.: St-Hyacinthe 773-8435
Montréal 467-1461

**LALLEMAND INC.**
MANUFACTURIER DE LEVURE ET PRODUITS DE BOULANGERIE.
MANUFACTURER OF YEAST AND BAKERY PRODUCTS
1620 PRÉFONTAINE, MONTRÉAL, QUÉ. H1W 2N8 (514)522-2131/1987 KIPLING AVE., REXDALE, ONTARIO M9W 4J4 (416)743-8600

La Première Banque Canadienne
**Banque de Montréal**
1695, rue des Cascades
Case Postale 8
Saint-Hyacinthe, P.Q.
J2S 7B2
tél. 773-9733

finance
EN BREF



Placement W
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée
RENSEIGNEZ-VOUS, APPELEZ MARC GLADU
774-6273, 774-4184, Beloeil 467-7773
1255, rue Girouard ouest, Saint-Hyacinthe
Appel à frais virés ©


# "Implantation de l'usine de la compagnie Vittforge Canada Inc. à Saint-Hyacinthe"

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, monsieur Rodrigue Biron, confirme que la Société de développement industriel du Québec a été autorisée à consentir une subvention de 980 000$ sous forme de bonification d'intérêts sur les emprunts, à la compagnie Vittforge Canada Inc. de Saint-Hyacinthe. Le ministre Biron se dit particulièrement heureux de l'implantation chez nous d'une toute nouvelle entreprise manufacturière dans un secteur où le Québec était particulièrement faible jusqu'ici, soit celui de la forge.

Vittforge Canada investit donc 5 200 000$ dans le parc industriel de Saint-Hyacinthe pour la fabrication de pièces forgées en acier.

Cet investissement témoigne à la fois de la bonne réputation de la direction de l'entreprise, et des qualifications et connaissances de la main-d'oeuvre québécoise dans un domaine de haute technologie.

Vittforge Canada produira des pièces forgées en acier selon un procédé unique d'estampage à chaud, procédé qui permet de fabriquer des arbres de moteurs, des arbres de transmissions des engrenages, des moyeux, etc., pièces destinées aux industries du pétrole, des mines, de l'automobile, des véhicules industriels et agricoles, un secteur d'activité dynamique tant au Canada qu'aux États-Unis.

Trente-sept personnes trouveront de l'emploi dans cette nouvelle entreprise. Et la majeure partie de la matière première utilisée dans la fabrication de ces pièces en acier forgé proviendra de manufacturiers québécois.

Vittforge Canada Inc. fut fondée en juin 1979 par le gérant général de la Société Bertot Di L. Vittone S.P.A. de Turin, entreprise familiale italienne fondée en 1906 et ayant pour but l'estampage à chaud des aciers.

L'établissement de cette entreprise au Québec lui permettra de mieux rejoindre le marché nord-américain notamment sur le marché des pièces d'automobiles. Au niveau de la qualité et des prix, cette nouvelle compagnie concurrencera avantageusement les entreprises déjà existantes, ceci grâce à une longue tradition de la compagnie italienne dans la fabrication de ses produits en Europe et à la technologie d'avant-garde développée depuis plus de 70 ans.

Ainsi, Vittforge Canada Inc pourra, dans peu de temps, par la création d'emplois, par ses approvisionnements en matière première et en services, par ses ventes au Québec, au Canada et sur le marché de l'exportation, provoquer des effets d'entraînement sur la production de l'acier au Québec, sur l'industrie d'usinage de pièces forgées en acier et sur le développement économique régional et québécois, de conclure le ministre Biron. Rappelons que le Québec et le Canada importent la majorité de leurs besoins en pièces forgées.

## Saint-Hyacinthe - Bagot :

# Huit subventions totalisant 100 544$

Huit organismes communautaires du comté de Saint-Hyacinthe-Bagot se partageront des subventions totalisant 100 544$ dans le cadre du programme de Développement communautaire du Canada.

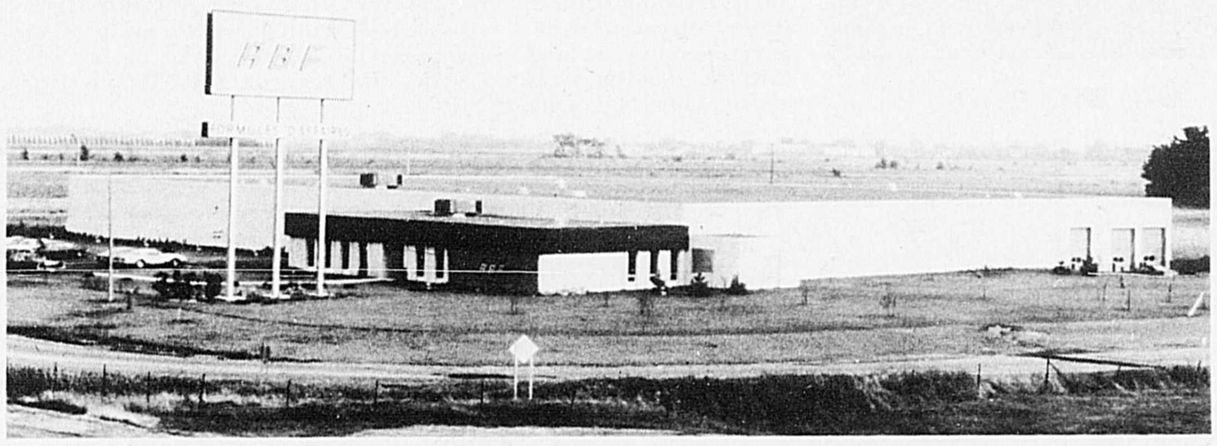
Voici la liste des projets acceptés dans le cadre du programme, le lieu du projet ainsi que le montant de la subvention accordée pour leur réalisation : Les mains habiles, Saint-Hyacinthe 13 392,00$; Solidarité, Saint-Hyacinthe 13 920,00$; Nouvel horizon aux handicapés, Acton Vale 13 392,00$; Joujouthèque Youppi, Saint-Hyacinthe 13 392,00$; Projets sourire : chacun sa fleur, Saint-Hyacinthe 10 208,00$; Sur la rimpom-pom, Rougemont 13 920,00$; Les loisirs, c'est aussi ton affaire, Saint-Damase 8 928,00$; Opération développement, Acton Vale 13 392.00$.

Monsieur Ostiguy, député fédéral, a tenu à féliciter les promoteurs de ces projets et leur a souhaité un vif succès dans leur réalisation.

## entreprises MASKOUTAINES

Olympiade industrielle

## Historique de la compagnie



Fondée en 1954 à Toronto par monsieur C.F. Haughton, la Compagnie ABF, Automated Business Forms Limited se spécialisa graduellement dans les formules d'affaires et étendit ses opérations jusqu'à son implantation à Vancouver, Edmonton, Calgary et Winnipeg en 1969. En 1970, elle ouvrit un bureau de vente à Montréal pour servir le Québec et l'est du Canada.

Quelques années après cette dernière poussée, les résultats au Canada Français se faisaient toujours attendre malgré les méthodes commerciales sûres et éprouvées mises en oeuvre. C'est alors que monsieur Haughton, homme d'affaires averti et intelligent, décida de relever le défi. Il y regarda de plus près et compris que le Québec était différent et francophone, qu'il fallait y fonctionner en québécois pour réussir.

N'ayant aucun préjugé, il résolut de fonder une entreprise toute québécoise qui ne soit pas une simple succursale mais une société affiliée au groupe canadien mais avec une charte québécoise. Il confia cette tâche à un ami, monsieur Jacques Beauchamp, alors vice-président de Rockwell International. C'était en 1975.

Cette mission était assortie de conditions qui ne pouvaient que plaire à ce dynamique jeune Canadien-français : que la langue de travail y soit le français tant dans les bureaux que dans l'usine, que le personnel soit québécois et francophone, que le traitement des employés soit exemplaire, avec des avantages sociaux marquants : "J'aime le Québec mais je ne le comprends pas" dit monsieur Haughton "Je sais ce qu'est la loi 22, c'est une loi aussi logique que normale".

On choisit, avec la collaboration du commissaire industriel et des autorités de l'endroit, un emplacement dans le parc industriel de Saint-Hyacinthe où on entreprit, en juillet 1975, la construction de la phase initiale d'un complexe important, une usine de 50 000 pieds carrés qui se mit en opération en janvier 1976. Grâce à un apport important du Ministère de l'Expansion Économique du Canada, on investit dans ce projet initial plus de deux millions de dollars.

Quoique de provenance étrangère, toute la machinerie et l'outillage portent des instructions et indications en français. On fit venir des instructeurs européens pour enseigner aux employés l'usage des termes techniques français. Tout cela pour concrétiser le voeu de monsieur Haughton, une intégration totale au Québec francophone.

Aujourd'hui, l'usine de ABF, Formules d'affaires Limitée à Saint-Hyacinthe emploie quelque 70 personnes et se spécialise dans la fabrication de formules d'affaires, continues ou autres. Elle est équipée de presses lithographiques multicolores avec unités à encre magnétique, régulières ou consécutives, ayant une possibilité de débit maximum de 1 000 pieds à la minute. Des assembleuses automatiques avec débit maximum de 800 pieds à la minute, terminent cette ligne de production. Le département de photomécanique automatisée produit des négatifs, positifs, et plaques lithographiques. Les services connexes d'expédition, de comptabilité, etc., complètent ces installations.

Cette usine de Saint-Hyacinthe est destinée à servir tout le Québec, les Maritimes, le nord et l'est de l'Ontario et les états américains du nord. On projette la possibilité de vendre aussi à d'autres pays. ABF, Formules d'affaires Limitée mise sur la qualité de son produit, l'excellence de son service, la rapidité de sa livraison et ses prix compétitifs pour garantir sa croissance et son expansion futures. Sa capacité de production actuelle est la transformation de 3 375 tonnes de papier annuellement. Elle envisage de doubler ce chiffre par de nouvelles installations à venir.

L'élan est donné et la possibilité de succès de l'implantation d'une entreprise entièrement intégrée au Québec a été prouvée par Jacques Beauchamp et son équipe d'ABF.

Déjà depuis sa formation, ABF a fait l'acquisition d'équipement nouveaux. En 1978, on augmentait notre département de finition afin de répondre à la demande de notre clientèle. En 1979, nous avons installé une presse ultra rapide pour fabriquer des formules tabulatrices.

Depuis janvier 1980, la compagnie est sous la direction de Guy Bernier à titre de vice-président directeur général. M. Beauchamp occupe toujours le poste de président. Au mois de mai 1981, M. Haughton vendait ses actions à Baton Corp. qui est devenu propriétaire unique de l'entreprise.

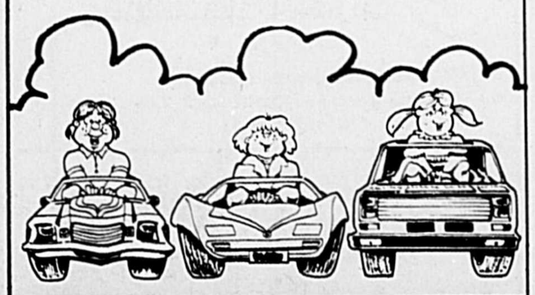

APO
Au Canada le coût annuel des traitements hospitaliers pour des maladies respiratoires s'élèverait à plus de $400 millions.
Association Pulmonaire du Québec

VERRIER RICHARD HÉBERT BÉLIVEAU PAQUIN et Associés
comptables agréés
2085, rue Girouard
Saint-Hyacinthe
Québec, J2S 3A7
(514) 773-5366
Pierre Grenon, C.A.
Jules Sirois, C.A.

samson, bélair & associés
Comptables agréés
Associés de Saint-Hyacinthe
2200, rue Léon-Pratte
Saint-Hyacinthe, J2S 4B6
(514) 774-4000
Montréal 467-3394
Jean-Guy Aubin, c.a. — Jean Chagnon, c.a.
Roland Cordeau, c.a. — André Gaudreau, c.a.
Jacques R. Gauthier, c.a. — Henri Hudon, c.a.
Jacques Jubinville, c.a. — Marcel Lafortune, c.a.
Jean-Pierre Laplante, c.a. — Claude Laroche, c.a.
André Lavigne, c.a. — Bernard Malo, c.a.
Guy Roy, c.a. — Alain Touchette, c.a.

Messier Girouard Forget
Comptables agréés
1600 ouest, rue Girouard, suite 330
Saint-Hyacinthe, Québec
J2S 2Z8
Tél.:(514) 774-1442
©

RICHARD JEAN C.A.
comptable agréé
2285 OUEST, RUE GIROUARD
SAINT-HYACINTHE
J2S 3A9
TÉLÉPHONE: 774-0722
©

pik-nik le comptoir
GAGNEZ UNE MINI-VOITURE POUR NOËL
Montez avec les champions à Noël!
Faites comme 500,000 de nos amis qui visitent nos casse-croûte à chaque semaine et foncez à toute allure à l'un de nos 134 puits d'approvisionnement "Pik-Nik" et "Le Comptoir", situé dans le principal centre commercial de votre voisinage. Laissez-nous vous offrir la chance de gagner un de nos six mini-bolides. Nos serveuses, tout en s'empressant de bien vous servir, vous indiqueront comment vous découvrir une âme de champion. Le 15 décembre, vous saurez si vous êtes de ceux qui gagneront une petite Corvette, une des quatre petites Camaros ou le petit fourgon . . . Mettez toutes les chances de votre côté en roulant sous les couleurs de "Pik-Nik" et du "Le Comptoir".

pik-nik le comptoir


Vous en avez assez de courir pour trouver du financement?
Venez nous voir!
M. Guy Côté
sera au Bureau de la Corporation de Promotion Industrielle
St-Hyacinthe (514) 773-4232
Le 3 décembre
Prenez rendez-vous à l'avance
(frais virés acceptés)
Le seul but de la Banque fédérale de développement est de favoriser l'établissement et le développement des entreprises canadiennes.
Nous vous offrons, en plus des services financiers, un service de consultation et de formation en gestion, ainsi que de l'information sur tous les programmes gouvernementaux d'aide à l'entreprise.
Passez nous voir!
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT — FEDERAL BUSINESS DEVELOPMENT BANK
228, rue Hériot
Drummondville, QC J2C 1K1
(819) 478-4951
Une banque à la mesure de vos ambitions
Canada


AUX DÉLICES DU COIN Enr.
925, rue Dieppe, Douville, Saint-Hyacinthe Tél.: 773-9009
Spécialités: Fruits et légumes, charcuterie et café, biscuits et bonbons en vrac
Spécial de la semaine
Pomme de Terre, I.P.E.
Sac de 50 lb $4.59
limite 2 par client

OBLIGATIONS MUNICIPALES
16½%
3 ans
LÉVESQUE, BEAUBIEN Inc.
Valeurs de placement
1395, rue Girouard, Saint-Hyacinthe
Tél.: Bur. 774-5354
GÉRANT: Georges Desrosiers
Représentants:
Julien Chicoine, Jean M.Phaneuf, Gilles Chartier, Yves Jetté, Guy Rathé

**Budget fédéral:**

# Un ensemble de mesures qui touchent tous les contribuables (3)

**Collaboration: Serge Girouard, C.A., R.I.A. Associé responsable de la fiscalité au sein du cabinet d'experts-comptables Messier, Girouard, Forget, Comptables agréés.**

Cette modification devrait affecter principalement les employés, les administrateurs, les athlètes, les entraîneurs et les consultants exerçant leur profession par l'entremise d'une corporation.

Les individus exploitant une entreprise, par le biais d'une corporation, consistant à fournir leur service personnel à un certain nombre de clients ne seront probablement pas affectés par ces nouvelles règles.

Certaines mesures seront également introduites afin de prévenir les possibilités de prolonger les limites permises relativement à la déduction accordée aux petites entreprises, par l'effet de certaines réorganisations.

**Reports d'impôts sur disposition de biens en immobilisations :** Certaines règles, prévues dans la Loi, permettent de reporter l'imposition du gain en capital dans certaines circonstances lorsque le contribuable dispose de biens en immobilisations (tels que immeubles, équipements, actions de corporations, etc.) et reçoit en échange des actions d'une corporation ou une participation dans une société. Dorénavant, il ne sera plus possible de bénéficier d'un tel report d'impôt lorsque la disposition entraînera un changement de contrôle de la corporation. Ces modifications s'appliqueront à l'égard des actions reçues à la suite : d'une conversion de biens; d'un échange d'actions au pair; d'un transfert d'actions à une corporation; d'un transfert d'actions à une société, ou, d'une fusion.

De plus, il ne sera plus possible pour un contribuable de reporter l'imposition du gain en capital résultant de la disposition de biens en immobilisations, autres que des actions ou des biens convertibles en faveur d'une corporation qui émet des actions en échange; si cette dernière n'est pas déjà contrôlée par le contribuable avant la transaction. Une exception à cette règle est prévue lorsque le contribuable qui effectue le transfert est un particulier ou une société dont les membres sont des particuliers et que la corporation est admissible à la déduction accordée aux petites entreprises.

Les corporations et les particuliers ne pourront plus réclamer de réserve à l'égard des gains en capital résultant de la disposition de biens en immobilisations qui auront lieu après le 12 novembre 1981. Cette réserve permet aux contribuables de déduire dans le calcul du gain en capital, la portion de ce gain comprise dans le produit de disposition qui devient dû après la fin de l'année.

**Report des pertes autres qu'en capital par suite d'un changement de contrôle :** Les règles actuelles permettaient à une corporation de reporter ses pertes autres qu'en capital à l'encontre de son revenu imposable, par suite d'un changement de contrôle, dans la mesure où elle exploitait l'entreprise ayant subi la perte, pendant l'année au cours de laquelle survenait le changement de contrôle. Dorénavant, ces pertes ne pourront être réclamées, par suite d'un changement de contrôle, qu'à l'encontre du revenu tiré de cette entreprise.

De plus, l'excédent de la fraction non amortie du coût en capital des biens amortissables sur leur juste valeur marchande, au moment où survient le changement de contrôle, de même que l'excédent du montant admissible des immobilisations cumulatives sur la moitié de la juste valeur marchande, à ce moment, des dépenses en immobilisations admissibles (tel que l'achalandage), seront réputés être une perte autre qu'en capital, encourue par la corporation avant le changement de contrôle.

**Surtaxe :** Le budget prévoit le maintien de la surtaxe jusqu'au 31 décembre 1983. Cette dernière sera maintenue à un taux de 5% en 1982, et 2 ½% en 1983. Cependant, elle ne s'appliquera pas après 1981, à l'égard du revenu admissible à la déduction accordée aux petites entreprises.

**Modifications apportées aux règles de calcul du revenu tiré d'une entreprise ou d'un bien**

**Allocation du coût en capital (amortissement fiscal) :** Pour la plupart des biens amortissables acquis après le 12 novembre 1981, les contribuables ne pourront réclamer que la moitié du montant permis à titre d'allocation du coût en capital, à l'égard des biens dont l'acquisition est survenue au cours de l'exercice. Cependant les investissements dans les films canadiens et les immeubles résidentiels à logements multiples ne seront régis par ces nouvelles règles qu'à compter de 1982. Aucune exception n'est prévue pour les actifs qui ont été commandés avant le 12 novembre 1981 et reçus après cette date.

**Pertes finales :** Les pertes finales résultant de la disposition d'immeubles ayant lieu après le 12 novembre 1981 devront être ajoutées au coût des autres immeubles (tels que bâtisses ou terrains). En l'absence de tels immeubles, par suite de cette disposition, le contribuable ne pourra réclamer en déduction que la moitié de cette perte dans le calcul de son revenu.

**Frais accessoires reliés aux biens immobiliers :** Les frais accessoires reliés aux biens immobiliers (autres que les frais relatifs à l'aménagement des terrains) encourus après le 12 novembre 1981 et avant la fin des travaux conduisant au parachèvement de la bâtisse devront maintenant s'ajouter au coût de la bâtisse ou du terrain. Ces nouvelles règles ne s'appliqueront pas à l'égard des corporations dont l'activité principale est le crédit-bail, la location, l'aménagement ou la vente de biens immobiliers.

**Réserves pour garanties :** Les manufacturiers pourront réclamer une réserve dans le calcul de leur revenu, à l'égard des contrats prévoyant exclusivement une extension de la garantie normalement offerte pour leurs produits. Entrant en vigueur pour 1979 et les années d'imposition subséquentes, ces nouvelles dispositions permettront aux contribuables de déduire de leur revenu, le moins élevé des montants suivants se rapportant aux services à être rendus après la fin de l'année :

- les dépenses encourues après le 11 décembre 1979 afin de couvrir le risque financier relié aux contrats;
- ou, les sommes reçues en rapport avec ces contrats.

**Reports d'impôts sur disposition de biens vendus dans le cadre de l'exploitation normale de l'entreprise :** Les réserves admises dans le calcul du revenu tiré d'une entreprise, à l'égard des biens vendus dans le cadre de l'exploitation normale de l'entreprise (biens en inventaire) après le 12 novembre 1981, ne pourront plus être déduites. Ces réserves permettent de reporter l'imposition de la portion du gain comprise dans le produit de la vente qui devient dû après la fin de l'année.

**Travaux en cours pour les professionnels :** À compter des années d'imposition se terminant après 1981, les contribuables exerçant une profession libérale ne pourront exclure, dans le calcul de leur revenu, la valeur de leurs travaux en cours non facturés à la fin de l'année. Dorénavant, ces contribuables devront ajouter dans le calcul de leur revenu, le moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation de leurs travaux en cours.

**Actions privilégiées à terme et obligations à intérêts conditionnels :** Les règles relatives à ces diverses méthodes de financement après impôts seront amendées afin de réduire leur durée et leur champ d'application après le 12 novembre 1981.

**Intérêts courus :** Les intérêts courus sur les obligations dont le paiement des intérêts devient dû à des intervalles de plus de trois ans devront s'ajouter au revenu du détenteur de ces obligations, à tous les trois ans, à compter du 31 décembre de l'année au cours de laquelle l'obligation est émise. Pour les obligations émises avant le 12 novembre 1981, la première période de trois ans prendra fin le 31 décembre 1984 dans le cas des obligations émises par une personne liée au contribuable, et le 31 décembre 1987, dans les autres cas.

**Contrats de rente et d'assurance-vie :** Les revenus relatifs aux contrats d'assurance-vie émis après le 12 novembre 1981 et à tous les contrats de rente seront désormais imposés sur une base annuelle pour les corporations, les sociétés, de même que certaines fiducies.

Les particuliers et les autres contribuables devront quant à eux, ajouter ces montants dans le calcul de leur revenu, sur une base triennale. Pour les contrats de rente émis avant le 20 décembre 1980, les revenus accumulés seront reportés à la fin de 1984.

**Fiducies :** Plusieurs changements sont prévus dans le calcul du revenu des fiducies. En vertu de ces nouvelles règles, l'allocation du coût en capital et la réserve pour épuisement gagné ne pourront plus être attribuées aux bénéficiaires du revenu.

**Taxe de vente fédérale**

Afin de corriger un mode d'imposition qui favorisait les produits importés au détriment de ceux qui étaient fabriqués au Canada, M. MacEachen nous a annoncé qu'à compter du 1er juillet 1982, la taxe de vente fédérale sera imposée auprès des grossistes à un taux général, qui passera au début de 1983, de 9% à 8%. Cependant, les grandes chaînes de magasins qui achètent une partie de leurs produits directement auprès des fabricants devront supporter, en vertu des principes d'équité, un taux plus élevé. Tous les détails concernant ces changements seront connus au début de 1982 au moment où la nouvelle Loi sera présentée.

**(Fin)**

## Age d'Or Bourg-Joli

Le club d'Age d'Or Bourg-Joli organise des soirées dansantes tous les samedis soirs avec l'orchestre "les Gamins du Rythme", le tout suivi d'un léger goûter en fin de soirée.

Tous les membres et leurs amis sont invités à venir s'amuser lors de ces soirées habilement dirigées par M. Roland Bédard, maître de cérémonie.

Le dimanche soir 13 décembre, un voyage à Montréal, en autobus, est prévu afin d'assister au nouveau spectacle du théâtre des Variétés.

## Souper des fêtes du club aux 4 Saisons

La direction du club "Aux 4 Saisons inc." du secteur La Providence invite ses membres et amis à un souper dit "des Fêtes" qui aura lieu le 12 décembre, à 18 heures, au sous-sol de l'église Précieux-Sang.

A l'occasion de ce souper, on servira un repas chaud.

Les personnes intéressées devront réserver leurs billets avant le 5 décembre en composant le numéro 774-5630.

## Pour adopter une petite bête...

"Miaouf adoption", organisme sans but lucratif, organise des journées d'adoption à l'intention de ceux qui désirent adopter un chat ou un chien domestique tous les samedis de 11 heures à 15 heures au 630, rue Richelieu, à Beloeil.

Les personnes intéressées ne doivent pas manquer ce rendez-vous hebdomadaire.

On peut obtenir d'autres renseignements, en composant un des numéros suivants : 467-1260 ou 773-3491.

## Age d'Or Ste-Madeleine

La direction du club d'Age d'Or de Sainte-Madeleine annonce que sa soirée mensuelle aura lieu le samedi 5 décembre, à 20 heures 30, à l'école Saint-Joseph. L'orchestre Collette fera les frais de la musique.

C'est un rendez-vous qu'il ne faut pas manquer. Un goûter sera servi à la fin de la soirée.

**BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**



**André Bourdeau**

Jacques Lagacé, vice-président et directeur général, région du Québec de la Banque fédérale de développement annonce la nomination de André Bourdeau au poste de directeur de la succursale de Drummondville.

Auparavant, M. Bourdeau occupait le poste de directeur adjoint à la succursale de Sherbrooke.

La BFD est une société établie par le Gouvernement du Canada pour promouvoir la création et l'expansion des entreprises canadiennes en leur fournissant de l'aide financière, principalement sous forme de prêts et de participation au capital-actions, de même que des services de gestion-conseil (consultation, formation et information).





Caisse d'Entraide Économique de Saint-Hyacinthe

**AVIS:**

Dans le but de vous renseigner adéquatement sur l'orientation éventuelle de l'Entraide Economique, une série de sessions d'information vous est offerte concernant le plan de relance proposé par la Fédération des C.E..E Québec.

- nos animateurs ayant suivi des cours spéciaux seront en mesure de vous recevoir
- ces sessions se tiendront à la Caisse d'Entraide Economique de Saint-Hyacinthe de 19.30 à 21.30 heures

N.B. Ces sessions se feront en groupe de 25 à 30 personnes, vous êtes priés de vous inscrire en communiquant avec Mlle Manon Dufault à 773-4111 aux heures normales du bureau 8.30 à 11.45 heures et 13.15 à 16.30 heures. Bienvenue à tous nos membres.

Roger Castonguay
Conseiller en Epargne

Caisse d'Entraide Economique de Saint-Hyacinthe
2500, Boul. Casavant, Ouest
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 7R8
Tél.: 773-4111

54 milles au gallon Transport Canada

yamaska automobile inc
774-2000 St-Hyacinthe
2000, boul. Casavant 774-2000

54 milles au gallon Transport Canada

**Pourquoi tourner en rond**

Vous cherchez une voiture économique, fiable, confortable avec un service professionnel après vente.

**Alors arrêtez!**

yamaska automobile inc St-Hyacinthe vous présente les plus belles petites voitures en ville.



**Escort,** 4 portes

54 milles au gallon Transport Canada

54 milles au gallon Transport Canada

justice
ET FAITS DIVERS

# Echos du Palais...

P-H F

**Six mois pour fraudes**

Rinette Soucy, la jeune femme qui avait été arrêtée relativement à une série de fraudes survenues dans les commerces et établissements bancaires de la ville, a écopé de six mois de prison, la semaine dernière, au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe.

C'était la première fois que Mlle Soucy, âgée d'une vingtaine d'années, comparaissait devant la cour.

**Viol à McMasterville**

Réal Gagné, 28 ans, et Réal Lemieux, 26 ans, sur qui pèse actuellement une accusation de viol, ont vu leur enquête préliminaire fixée au 3 décembre.

Les deux individus auraient fait monter dans leur voiture une jeune fille de 17 ans, il y a de cela quelques semaines, à McMasterville, alors qu'elle descendait d'un autobus.

Ils resteront détenus en attendant la poursuite des procédures judiciaires.

**Négligence criminelle**

Le procès de Camille Lessard, accusé de négligence criminelle au volant d'un autobus scolaire, a été fixé au 7 janvier prochain.

Au cours du mois de mars dernier, des plaintes ont été formulées contre M. Lessard à la suite d'un incident qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses.

En effet, le conducteur se serait trouvé en état d'ébriété alors qu'il ramenait les écoliers de Saint-Hyacinthe à Saint-Hugues.

Les cris des enfants apeurés auraient "réveillé" l'homme alors que son véhicule s'apprêtait à quitter la chaussée...

**Vols de chalets**

Jacques Saint-Cyr, appréhendé relativement à une série de vols de chalet, au Domaine Plein-Vent, à Upton, a vu sa demande de révision de cautionnement refusée par la Cour Supérieure.

Jeudi dernier, son procureur a renoncé à l'enquête préliminaire et son procès pro forma est prévu pour le 25 janvier prochain.

**Vols qualifiés**

Jean Champagne et Louis Gagné, ayant tous les deux des antécédents judiciaires, ont renoncé par ailleurs à leur enquête sur cautionnement relativement à une accusation de vol qualifié.

Ils seront donc gardés en détention en attendant leur procès.

**Nomination**

Me Constant Cordeau vient d'être nommé, par le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, substitut en chef du Procureur général pour la région de la rive-sud de Montréal.

Cette nouvelle tâche administrative l'amènera à superviser les bureaux de la Couronne situés à Sorel, Saint-Jean, Vallyfield et évidemment Saint-Hyacinthe.

Me Cordeau conservera toutefois ses fonctions de substitut du Procureur général, au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe.

# Vol à main armée chez McDonald's

P-H F

Les policiers de la Sûreté municipale ont mis fin, mercredi soir dernier, à une incroyable histoire de vol à main armée en mettant la main au collet d'un individu de Montréal, Réjean Rompré, qui aurait présumément cambriolé le restaurant McDonald's, situé sur le boulevard Laframboise.

Les nombreuses péripéties de cette affaire ont débuté à Montréal, ce même soir, alors que le jeune homme, âgé de 19 ans, s'était présenté chez un armurier pour y voler un revolver.

Après un vol relativement facile, Rompré héla un taxi et, quelques pâtés de maisons franchis, força le chauffeur à quitter son véhicule et le fit déguerpir en le menaçant de son arme.

Au volant du taxi, Rompré sortit alors de la ville pour se diriger en direction de Québec mais il devait faire une "halte remarquée" à Saint-Hyacinthe.

**Une attaque de Big Mac?**

En effet, ce dernier s'est présenté au restaurant McDonald's, vers 19 heures 30, et a dévalisé, à la pointe du revolver, le contenu de deux tiroir-caisses contenant une somme de 259$.

Non content de l'argent recueilli, le jeune homme a par la suite exigé qu'on lui remette tous les billets du concours McMillion, question de se donner une chance d'arrondir la cagnotte...

Mais sur ces entrefaites, les policiers avaient déjà été alertés et se présentaient sur les lieux. Ils ne purent toutefois pincer le voleur qui prit la poudre d'escampette au volant de son... taxi !

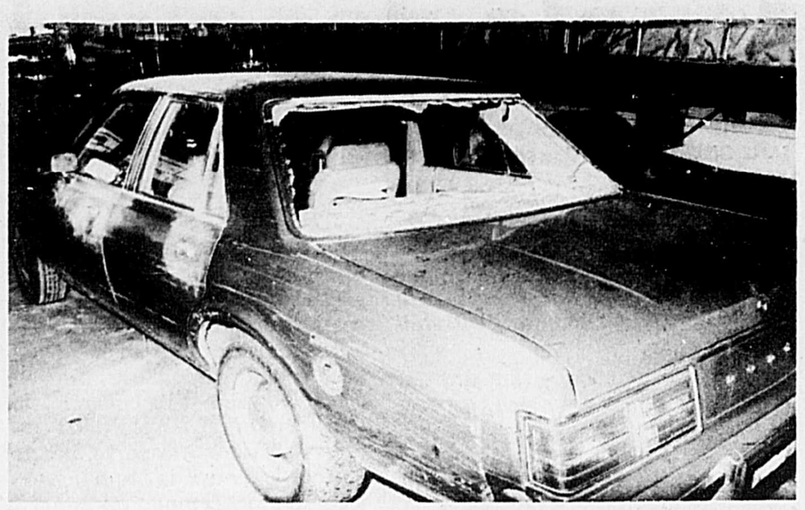
Les policiers ont alors tenté de stopper le fuyard en tirant quelques coups de feu sur le véhicule, faisant voler en éclats la vitre arrière, mais Rompré parvint tout de même à les semer.

**Il ne va pas bien loin !**

Toutefois, à peine quelques instants plus tard, une patrouille de la Sûreté municipale devait retracer l'automobile en question dans une cour privée, près de l'autoroute 20, au niveau de la sortie 133.

Le jeune homme, surpris probablement en train de compter son argent (ou de vérifier ses billets McMillion), prit alors la fuite en courant à travers champs en direction de la rivière. Les policiers n'ont eu cependant aucune difficulté à le rejoindre et, évidemment, à récupérer l'argent et les billets volés.

Réjean Rompré, étudiant en chimie au cégep Maisonneuve de Montréal, a comparu le lendemain au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe et tout cautionnement lui a été refusé. Ce cégépien, qui n'avait pratiquement pas d'antécédent judiciaire (un seul vol par effraction), devra maintenant faire face à une kyrielle d'accusations relatives à ces divers méfaits.



**Les policiers ont tiré quelques coups de feu pour stopper la fuite du jeune Rompré qui venait de cambrioler le restaurant McDonald's. Comme on le voit sur la photo, les balles firent éclater la vitre arrière du véhicule.**

## Un vrai western !

# Hold-up et état de siège se déroulent à Saint-Pie

P-H F

On se serait cru à l'époque de Jessy James ou de Billy the Kid.

Le petit village de Saint-Pie, l'espace de 24 heures, a été le théâtre d'événements qui auraient pu facilement constituer les scénario d'un western ou encore d'un film d'aventure des plus enlevants !

C'est vers 13 heures 35, mercredi dernier, que des individus armés et portant des masques de l'Hallowen se sont présentés à la Banque Nationale, sur la rue Notre-Dame, pour rafler le contenu d'un tiroir-caisse, soit plus de 4 000$, selon un porte-parole de la Sûreté du Québec.

Deux coups de feu furent tirés dans l'établissement mais personne ne fut blessé.

Quelque temps plus tard, les agents Arvisais et Coallier, de la Sûreté du Québec, district de Saint-Hyacinthe, appréhendaient deux individus, après avoir découvert un véhicule suspect stationné non loin de la banque, derrière l'épicerie Métro.

Mais certains indices ont amené les policiers à soupçonner l'existence de complices et ces appréhensions eurent vite fait d'être confirmées.

Un troisième individu, en effet, qui s'était caché dans ce secteur, soit au deuxième étage de la maison sise au 317 de la rue Notre-Dame, tomba à son tour entre les mains des agents de la SQ et alla rejoindre ses deux compagnons que l'on était encore en train d'interroger au poste de Saint-Hyacinthe.

**Etat de siège**

L'interrogatoire du troisième individu mit à nouveau la puce à l'oreille des policiers qui s'en sont retournés à Saint-Pie pour cueillir un quatrième comparse qui se terrait présumément dans cette même maison.

Mais cette fois-là, la tâche ne fut pas si facile. On a dû recourir à une vaste opération policière qui, à un certain moment, a vu pas moins d'une trentaine d'agents encercler la maison qui était, incidemment, désertée de ses occupants.

Seul, Gaëtan Léveillé, 25 ans, persistait à vouloir rester enfermé et pour lui, il n'était pas question de se livrer aux policiers. La nuit fut longue mais passablement calme.

Au petit matin, l'unité d'urgence et le groupe d'intervention (SWAT) étaient dépêchés sur les lieux et les enquêteurs ont alors tenté de parlementer avec Léveillé.

Ce dernier a répliqué en faisant feu à deux reprises en direction de l'un des agents qui ne fut toutefois pas atteint.

Ce n'est qu'avec l'intervention de sa petite amie, une dénommée "Violaine", que Léveillé consentit enfin à se rendre, vers 14 heures 10, soit une journée complète après le hold-up.

Il aurait écrit une lettre à cette dernière, précisant qu'il avait posé un geste désespéré et demandant qu'elle lui pardonne.

**Palais de Justice**

L'activité était grande, à l'édifice du Palais de Justice de Saint-Hyacinthe, jeudi dernier, en fin d'après-midi.

Pendant que le "quatrième homme" subissait son interrogatoire dans les bureaux de la SQ, les deux individus arrêtés initialement, Carol Pinel et Marcel Alain, tous deux âgés de 21 ans, comparaissaient devant la cour.

"Veillez à ce que l'on prenne des mesures de sécurité suffisante : l'un d'eux a des antécédents d'évasion," avait lancé le procureur de la Couronne, quelque temps avant l'arrivée des principaux témoins.

Finalement, Pinel et Alain ont vu leur cautionnement refusé et ils resteront détenus jusqu'à leur enquête préliminaire fixée au 7 décembre.

Quant à Normand Prévost, 31 ans, et à Gaëtan Léveillé, les deux derniers individus arrêtés, leur enquête sur cautionnement a été remise au 2 décembre.

# Un édifice à logements visité par les voleurs

P-H F

Un édifice à logements du secteur Bourg-Joli, sis au 2890, rue Sainte-Catherine, a reçu la visite d'un ou de plusieurs voleurs, vendredi après-midi, et l'on y a dérobé des articles divers, des bijoux et de l'argent liquide pour une valeur de plusieurs milliers de dollars.

Dans un premier logement, qui a été dévalisé à deux reprises dans un court laps de temps, on évalue le vol à quelque 3 600$.

Un téléviseur couleur et 800$ en argent et en bijoux ont également été volés dans ce même édifice, mais cette fois au 2820.

Au 570 de la rue Saint-Joseph, on a aussi perpétré un vol par effraction et le butin fut de 818$ en argent.

Enfin, dans une station-service Irving du centre-ville, des individus se sont approvisionnés en vue de la saison froide...

En effet, dans la nuit de vendredi à samedi, on a dérobé pour 1 250$ de pneus d'hiver et d'articles servant à l'entretien des voitures.

Et finalement, les policiers de la Sûreté municipale ont enregistré deux tentatives de vol durant la semaine, l'une à l'école Sacré-Coeur et l'autre au dépanneur Papa Bonbon, situé sur la rue Demers dans le secteur La Providence.

# Accident mortel à Saint-Simon

P-H F

Maurice Meunier, âgé de 21 ans, est mort accidentellement sur la route 20, à Saint-Simon, alors que sa voiture a dérapé sur la chaussée glissante.

L'accident est survenu au niveau de la sortie 345, vendredi dernier, vers 3 heures 20.

Selon le rapport de la Sûreté du Québec, le véhicule aurait quitté la chaussée pour frapper un accotement en bordure de la route. La portière du conducteur fut alors perforée et le jeune Meunier devait succomber des suites de ses blessures.

Ce dernier résidait sur la rue Saint-Zotique, à Montréal.

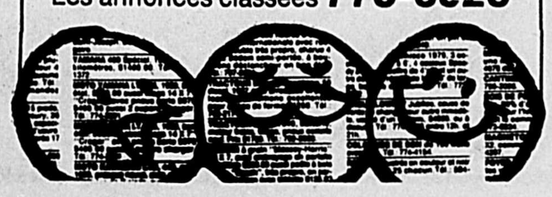
* * *

Par ailleurs, d'autres accidents se sont produits dans la région, notamment à Saint-André d'Acton où deux embardées, impliquant des blessés, sont survenues dans la même journée, soit le 27 novembre.

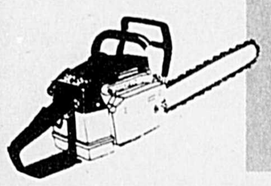
La chaussée glacée aurait encore une fois causé ces dérapages, l'un sur la route 139 et l'autre dans le 4e Rang.

Cette même journée, un scénario similaire s'est produit à Saint-Jude, vers 14 heures 20, alors que le véhicule impliqué s'est littéralement retrouvé dans les champs.

SI VOUS CHERCHEZ UN ACHETEUR.
Les annonces classées 773-6028



JONSEREDS et OLÉO MAC
SPÉCIAL
Scies à chaîne
de 12" de coupe (36CC) et plus avec allumage électronique
Nous vendons et affilons toutes les marques de chaînes.



Fernand Guillemette
15935, rue Bienvenue, Secteur La Providence
arrière du restaurant Lussier
Saint-Hyacinthe Tél.: 773-9449

ERRATUM
Sur notre circulaire des cadeaux aimés à des prix d'amis sur notre page couverture, nous annoncons 16 couverts "Living Ware" Corelle on devrait lire 16 morceaux.
*Nous nous excusons auprès de nos clients pour cette erreur*
Zellers
galeries st-hyacinthe

LES AUTOS ECONOMIQUES Casavant INC. ST-HYACINTHE
VOUS PENSEZ ÉCONOMIE
2499 boul. Casavant, Saint-Hyacinthe
Tél.: 774-1724
774-1789

Nous n'avons pas seulement des Honda à vendre
Bon choix d'autos d'occasion

Ford Cobra, 1980, noir, très bien équipé, 25,484km seulement Spécial $6500
Pontiac Lemans 1980, 2 portes, V-8, 267 p.c. pneus Michelin Spécial $4500
Pontiac Phoenix 1980, SJ, 2 portes, V-6, 4 vitesses, roues sport, toit ouvrant, seulement 37,000km Spécial $5000
Plymouth Horizon 1979, 4 portes, 4 cyl. autom. très propre. Spécial $4350
Olds Oméga 79, 2 portes, V-6, autom. servo-freins et direction Spécial $4250
FORD Pick-Up 1980, V-8, 302 p.c. noir, 4 vitesses, roues chromées, boite fibre isolée, AM / FM, stéréo cassette, pneus Michelin, seul.27,000km Spécial $6900
Firebird Formula 1977, très propre, bon état, pneus Michelin Spécial $3450
Gremelin X, 1978, 6 cyl., 4 vitesses, bon état Spécial $2650

ET ENCORE BEAUCOUP D'AUTRES AUTOS USAGÉES À AUSSI BAS PRIX.
Consultez nos vendeurs

## Affaire Fredette

# L'enquête du coroner révèle des détails...

P-H F

A l'heure d'aller sous presse (mardi), l'enquête du coroner sur la mort violente du jeune Normand Fredette se poursuit et le principal témoin, Daniel Tougas, policier à la Sûreté du Québec, sera entendu cet après-midi.

Ce sera donc dans l'édition de la semaine prochaine que le jugement sera dévoilé mais les témoignages entendus lundi, devant le coroner Denis Boudrias, permettent dès à présent de lever le voile sur certaines des circonstances entourant cette mort tragique.

On se rappelle que les événements qui ont amené cette enquête, sont survenus le 14 octobre dernier, dans le Rang Fleury de Saint-Bernard de Michaudville.

Des résidents de ce secteur avaient demandé l'intervention policière parce qu'un individu rôdait autour de leurs demeures et frappait à certaines portes pour qu'on lui remette les clés d'une voiture.

**Dépression nerveuse**

Ce qu'on ne savait pas à ce moment-là, c'est que ce jeune homme, fils d'une bonne famille de Saint-Ours, était en proie à une grave dépression nerveuse.

Selon le témoignage du Dr J. Mnez, le médecin de famille que le jeune homme avait rencontré la veille de l'incident tragique, "Normand Fredette souffrait d'une psychose de type paranoïaque qui pouvait l'amener, à certains moments, à perdre contact avec la réalité".

"Il a d'ailleurs répété à quelques reprises qu'il se croyait possédé du démon.

Je lui avais alors prescrit un certain nombre de tranquilisants mais il a refusé ce traitement," de poursuivre le médecin.

**L'arrestation**

D'autres précisions ont été apportées concernant cette fois-ci l'arrestation comme telle.

Elles ont été faites par le compagnon de travail du policier Tougas, l'agent Luc Bédard, qui a révélé qu'au moins cinq coups de feu ont été tirés par son confrère en direction du jeune Fredette.

Cela se serait produit pendant une échauffourée alors que le jeune homme résistait violemment à son arrestation.

Il se serait en effet déchaîné après que le policier Tougas ait tiré deux coups de feu d'avertissement. Il était très fort physiquement et le policier se serait senti menacé et aurait agi en légitime défense.

Le procureur de la Couronne, Me René Domingue; Me Michel Proulx, qui représente les policiers et Me Jean Frappier, l'avocat de la famille ont interrogé tour à tour les 17 personnes venues témoigner des faits, lundi dernier, devant une salle d'audience bondée à capacité.

Au matin, les procureurs, en compagnie du coroner, s'étaient rendus visiter les lieux du drame.

## Nouvelles de Saint-Hugues

**Baptême :**

Le 15 novembre dernier a été baptisé Joseph-Jonathan-Alexandre-Carl, fils de M. et Mme Paul-André Fontaine, (Suzanne Caron).

Le 8 novembre : Joseph-Jacques-Rémi, fils de M. et Mme Réal Bélanger. Réjeanne Paré, leur fils, dis-je, a reçu le baptême.

Le dimanche 22 novembre, M. l'abbé Roger Jodoin est venu aider notre curé pour les offices du dimanche, M. l'abbé Jodoin doit venir de temps en temps dans notre paroisse, il semble être bien accueilli.

À l'occasion de la fête de la Présentation de Marie, l'ordre franciscain séculier de notre paroisse a tenu à souligner cette fête, en l'honneur de la Sainte-Vierge et aux intentions de nos trois religieuses de cette congrégation, qui se dévouent encore dans notre paroisse.

Il y eut rencontre de prières le lundi soir, 23 novembre, suivie de l'eucharistie, la soirée se continua par une rencontre de plusieurs laïcs à l'école, à laquelle rencontre plusieurs personnes ont assisté ainsi que votre dévoué curé et aumônier. Il y eut un sujet très sérieux à l'étude soit : les brisures dans les familles, ce qu'elles occasionnent et ce qui les emmènent, quelle est la plus grande souffrance, la plus grande injustice et le plus intolérable d'où viennent ces choses ?

La plus grande partie ont répondue le manque de prières, pour les jeunes qui songent au mariage, et aussi après le mariage. Il est évident que la plus grande souffrance tombe sur les enfants quelle que soit leur âge, etc., etc. Après réponses à différentes questions de chaque atelier, la conclusion en est venue de composer des prières d'après les réponses de chaque atelier, ce qui en est venu à de belles prières, pas des routines mais du sérieux venant de chaque personne présente. La soirée se termina par un bon mais humble goûter, où plusieurs y allèrent de leurs questions après les réflexions de notre curé !

**Décès :**

À Sainte-Hélène, à l'âge de 79 ans est décédée Mme Isidore Gaudette, née Antoinette Lussier, outre son époux, elle laisse trois filles, Mme Éva Larocque, Saint-Hyacinthe; Mme Albert Manseau (Cécile) Sainte-Hélène; Mme Marcel Auger (Alice) Saint-Damase; quatre fils : René et son épouse, Sainte-Hélène; Rosaire et son épouse, Sainte-Hélène; Lucien, Sainte-Hélène, Henri et son épouse, Saint-Germain. Elle laisse aussi trois frères : Oscar Lussier, Montréal, Émery, Saint-Eugène et Raymond Sainte-Hélène.

Les funérailles et l'inhumation ont eu lieu à Sainte-Hélène le 24 novembre dernier.



M. Louis Courchesnes, de Saint-Thomas d'Aquin, a eu la chance de découvrir une bonne carte "Atout". Trois coeurs en Tic Tac To vertical lui ont valu un alléchant lot de 5 000$.
Il s'est procuré le billet chanceux de M. Lucien Vachon, vendeur itinérant des produits de Loto-Québec, qui visitait à l'heure de la pause le "Garage Raygo", situé à La Présentation, où travaille M. Courchesnes.

**Taffin, Lamy & Associés**

AUDIOPROTHÉSISTES

C.P. 354, Tour de la Bourse
800 Place Victoria, Montréal, P.Q.
Tél.: 866-7422 H4Z 1H9

RÉGION DE SAINT-HYACINTHE:
M. Jacques Taffin, Audioprothésiste, sera sur place les 2e et 4e vendredi de chaque mois de 15 heures à 19 heures ou sur rendez-vous chez:

**Gérard Bousquet,** Pharmacien,
2416, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe, Québec.
Tél.: 774-5389 ©

## le député AUX COMMUNES



Marcel Ostiguy,
Député fédéral
de Saint-Hyacinthe

# Le budget et la petite entreprise

Chers amis,

J'aimerais, cette semaine, vous informer des mesures contenues dans le budget à l'intention des petites entreprises. Parmi ces mesures, quatre points touchent directement les P.M.E. :

1- Prolongation du programme d'obligations des petites entreprises (OPE)

2- Augmentation du plafond de revenu donnant droit au taux réduit d'imposition des petites entreprises.

3- Réduction des taux de cotisation des employés et des employeurs au programme d'assurance-chômage

4- Exonération pour les petites entreprises de la surtaxe sur les sociétés.

**Programme d'obligations des petites entreprises**

Le Programme d'obligations des petites entreprises a été prolongé et modifié. Ce programme, qui devait se terminer à la fin de l'année, a été reconduit au 31 décembre 1982. Il sera maintenant offert aux petites entreprises en difficulté financière et son champ d'application a été élargi pour inclure les petites entreprises non constituées en société, y compris les agriculteurs et les pêcheurs.

L'emprunteur négocie, directement avec une institution financière, son prêt sous forme d'obligations des petites entreprises sans que le gouvernement ne serve d'intermédiaire ou qu'il n'ait à remplir de documents spéciaux. Comme les intérêts payés sur les OPE sont considérés comme des dividendes aux fins de l'impôt sur le revenu, aucune taxe n'est prélevée sur les intérêts que les banques et les autres institutions financières tirent des prêts sous forme d'OPE. C'est la raison pour laquelle une petite entreprise peut réaliser des épargnes substantielles sur les frais d'intérêt. Selon la nouvelle formule, le programme d'OPE permet aux prêteurs d'obtenir une exonération fiscale sur l'intérêt dépassant la première tranche de six pour cent.

**Déductions pour les petites entreprises**

Le plafond annuel de revenu donnant droit aux taux réduit d'imposition a été porté de 150 000$ à 200 000$ tandis que celui des profits cumulatifs est passé de 750 000$ à 1$ million. Le taux d'imposition des petites entreprises est de 21 pour cent inférieur à celui des grandes entreprises, ce qui représente pour le gouvernement un manque à gagner dépassant 1,5$ milliard.

**Contribution à l'assurance-chômage**

Au début de l'année prochaine, le taux hebdomadaire des cotisations à l'assurance-chômage sera réduit et le taux payé par l'employeur passera à 2,31$ (les contributions de l'employé et de l'employeur sont respectivement de 1,80$ et de 2,52$). Cette mesure permettra aux petites entreprises canadiennes d'épargner un total de 75$ millions par année.

**Exonération de la surtaxe sur les sociétés**

Au cours des deux prochaines années, grâce au budget, les petites entreprises seront exemptées de la surtaxe (sur les sociétés) payable sur la portion de leurs revenus qui est admissible au taux d'imposition des petites entreprises. Cette mesure permettra aux petites entreprises d'épargner une somme de 100$ millions.

**Dispositions intéressantes pour les petits fabricants**

Le budget prévoit que les petites entreprises, dont la fabrication est la principale activité et dont le revenu annuel est inférieur à 200 000$, n'auront plus à effectuer des calculs compliqués pour séparer leurs bénéfices de fabrication de leurs autres revenus pour avoir droit au taux d'imposition réduit applicable sur le revenu de fabrication et de transformation.

Toutes ces mesures viennent s'ajouter à un ensemble de stimulants fiscaux déjà en vigueur et s'adressant précisément aux petites entreprises. Ces mesures représentent des dépenses fiscales distinctes de 2,5$ milliards outre tous les autres stimulants généraux accessibles aux grandes et aux petites entreprises.

PROLONGATION
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

Plan de CRÉDIT à 14,2%

APPLICABLE AUX VOITURES ET CAMIONNETTES NEUVES 1981.

*Renseignez-vous chez votre concessionnaire GM participant!*

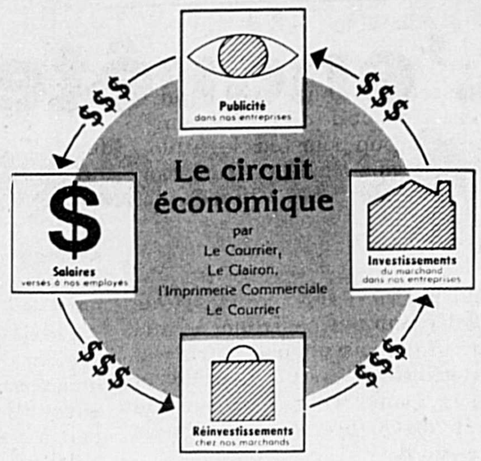
GM ET LE CONCESSIONNAIRE GM PARTICIPANT
VOUS AIDENT À FAIRE DE BONNES AFFAIRES

Ventes au détail seulement. Non applicable aux achats ou locations de flottes.

GM Canada

# *"Le succès de notre entreprise est basé sur une franchise totale au service de notre nombreuse clientèle"*

*Denis Chartier, président*




## À tous nos clients et lecteurs,

Le Courrier de Saint-Hyacinthe vient d'entrer dans sa 129e année consécutive! Voilà une qualité que bien peu d'entreprises de chez nous ou d'ailleurs possèdent. D'autant plus que toutes ces années écoulées n'ont pas entamé l'excellence du journal qui demeure par la qualité de son personnel et des moyens techniques utilisés, à la fine pointe de l'actualité et de la technologie moderne.

Semaine après semaine, Le Courrier est livré à ses lecteurs par différents moyens (camelots, dépositaires et poste). Cette régularité ne serait pas possible sans les efforts concertés d'une salle de rédaction professionnelle, de publicistes qualifiés, d'un personnel technique compétent et d'employés de soutien dévoués. La qualité du produit constitue pour tous et chacun la meilleure sécurité d'emploi.

Au chapitre technique, des changements importants sont intervenus depuis quelques années et Le Courrier n'a épargné aucun effort pour se retrouver à l'avant-garde de ce développement. il est ainsi possible de produire plus rapidement et dans de meilleures conditions un journal qui se veut toujours et partout à l'image de la région maskoutaine. Le succès de notre entreprise est basée sur une franchise totale au service de notre nombreuse clientèle. Nous sommes fiers d'avoir établi ce climat de confiance et nous entendons tout mettre en oeuvre pour le maintenir.

Nos intérêts dans les affaires de la communauté maskoutaine sont de tous les instants parce que nous en faisons partie intégrante. C'est pourquoi Le Courrier est non seulement un service mais aussi une entreprise qui injecte, année par année, des millions (plus de 12 000 000 $ générés par année) dans l'économie maskoutaine.

Le circuit économique du Courrier est complet et s'il est vrai que le passé puisse être garant de l'avenir, pour peu que les efforts pour se maintenir à un haut niveau d'excellence soient poursuivis, il y aura plusieurs autres anniversaires pour Le Courrier.

À titre de président de la compagnie éditrice du Courrier, j'estime que ce témoignage devrait être rendu à l'aube de cette 129e année. Tout comme je veux profiter de la circonstance pour remercier tous ceux (lecteurs et annonceurs) qui forment avec nous cette grande famille du Courrier de Saint-Hyacinthe.

Denis Chartier, président



## le courrier DE SAINT-HYACINTHE

ABC · Atelier syndique · Les Hebdos Régionaux — Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

*Le doyen des journaux français d'amérique*



**Réal Brodeur,** directeur publicitaire, maître photographe



**Paul Paradis, V.A.,** publicitaire



**Norbert St-Martin,** publicitaire, photographe professionnel



**Gérard Leblanc,** publicitaire



**Guillaume Bédard,** graphiste



**Louise Denette,** secrétaire



**Anita Paquette,** publicitaire, Saint-Césaire



Luc Sylvestre
directeur du tirage

## le nouveau CLAIRON Maskoutain

ODC · Les Journaux Sélect du Québec · Les Hebdos Régionaux — Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone



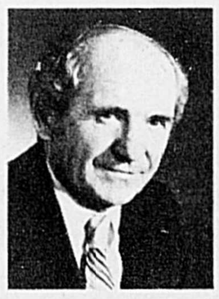
**Guy Gagnon**
directeur



**Gérard St-Pierre**
publicitaire

## la pensée DE BAGOT

Les Hebdos Régionaux — Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone



**Gaby Meunier**
Information régionales et distribution



**Camille Bernard**
publicitaire

## Imprimerie commerciale Le Courrier

Équipe des cahiers spéciaux Le Courrier



**Jacques Aubin, D.I.A.G.**
directeur des ventes



**Réal Guévin**
représentant



**Marc Dumont**
estimateur-acheteur

Nous sommes fiers d'être associés au succès des hebdomadaires Le Courrier, Le Clairon, La Pensée

Une entreprise moderne répondant aux aspirations des Hebdos Régionaux

**IMPRIMERIE CHARTIER**
**2700 Ouest, Boul. Casavant**
**Saint-Hyacinthe**